



Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste

Belgique - België P.P.
LIEGE X 9/2690
Autorisation de fermeture
9/149

Bureau de dépôt : Liège X
Bimestriel n° 39
Novembre/décembre, 2001
75 FB - 14 FF - 2 €

PERIODIQUE D'INFORMATION ET DE REFLEXION FONDE EN 1994

Sommaire

- Puissent les Wallons...
/ J. Defraigne, p. 2
- Dans les roulements de tambour
/ J. Rogissart, pp. 2-3
- Qui mène le jeu ? / A. Patris, p. 4
- L'appel de Villers-Cotterêts, pp. 5-7
- Troublante ressemblance
/ Oculus, p. 7
- Réévaluation linguistique
/ P. Bertrand, p. 8
- Le divorce belge / E. Smets, pp. 9-10
- Les élections présidentielles et la
Wallonie / P. Heuschen, p. 10
- D'impasse à nation
/ M. Philippe, p. 11
- Avenir de la Wallonie
et poids de la dette publique
/ Y. de Wasseige, pp. 12-13
- De quoi parle-t-on ? A qui parle-t-on
/ P. Mélot, pp. 14-15
- On nous écrit / pp. 16-19
- Nous avons lu / pp. 20-22
- Imperium belgo-flamand - docilité
wallonne / M. De Middeleer,
pp. 23-25
- Epinglé dans la presse /
B. Coune, J. Liénard, pp. 26-28

Les articles n'engagent que leurs
auteurs.

N° dépôt : 0088398



PUISSENT LES WALLONS...

Le président du Parlement de la Communauté Wallonie-Bruxelles a fait des déclarations surprenantes (fusion de la Région wallonne et de la Communauté Wallonie-Bruxelles). Elles n'auront finalement pas été inutiles, car elles ont permis des mises au point qui les ont renvoyées, avec leur auteur, dans les limbes.

La Belgique est divisée en trois régions qui correspondent à la réalité sociologique. Ces régions ont, sur le terrain, des pouvoirs importants. Personne n'a oublié les palabres qui ont précédé la création d'une région bruxelloise.

Demain, les Flamands exigeront une autonomie de plus en plus large, jusqu'au moment où l'Etat fédéral aura vécu, sauf, bien entendu, dans l'esprit confus de francophones qui ne comprennent pas, et surtout ne veulent pas comprendre.

Il faudra alors faire des choix et la Région wallonne constituera un élément clé de la décision à prendre. Les responsables doivent s'y préparer et nous y préparer.

Les Flamands, parce qu'ils sont une nation, ont fusionné Région et Communauté. C'est pour eux une manière de manifester leur volonté de s'emparer de Bruxelles, au nom sans doute des 10 % de Flamands qui y vivent.

Fusionner la Région wallonne et la Communauté Wallonie-Bruxelles, c'est une manière de renier notre identité wallonne. Notre solidarité culturelle est totale avec les francophones bruxellois, mais quelle duperie serait l'abandon de nos spécificités régionales !

Il y aura, demain, une nouvelle négociation communautaire. Puisse les Wallons y aller en ayant construit un projet institutionnel et non uniquement pour demander des sous.

Jean DEFRAIGNE
Ministre d'Etat.

DANS LES ROULEMENTS DE TAMBOUR

Les ailes rouges de la guerre viennent une fois encore de nous heurter le visage. Et une fois encore, ce sont celles d'un agresseur barbare et sans pitié. Il faut l'écraser ou consentir à ce qu'il pose un joug toujours plus pesant sur notre société. N'y aurait-il pas la cupide et stupide mondialisation à l'américaine, n'y aurait-il pas des territoires occupés par Israël et Israël lui-même n'existerait-il pas, la bête féroce qui a meurtri New-York et le Pentagone ne nous haïrait pas moins. Dans son cerveau halluciné, notre civilisation est perçue comme une substance toxique à éliminer. C'est bien de civilisation qu'il s'agit, non de l'effet mécanique de traités d'alliance ou de simple sympathie pour le pays agressé.

J'ai toujours eu soin de juger à part la nation américaine qui nous a sauvés à plusieurs reprises de la tyrannie au siècle dernier et son capitalisme ravageur, devenu étranger aux intérêts mêmes de la République étoilée (1). En ces jours de deuil et de colère, il faut admirer deux choses aux Etats-Unis. D'abord le ressourcement dans l'énorme puissance psychique du patriotisme. Ensuite la supplantation

immédiate du raisonnement néo-libéral par une politique pragmatique keynésienne dans la réaction financière à l'épreuve. Les deux se dissocieraient difficilement : qui dit patrie, dit volonté, qui dit volonté demande des lois pour le marché. Quelque chose murmure que la formule « rien ne sera plus comme avant », si souvent énoncée depuis le 11 septembre, reflète un fond de réalité durable.

En *België*, tout fait contraste à ce tableau. Solidarité, oui, mais aussi saccades brutales du trouillomètre. Attention à ne pas confondre Islam et islamisme, à bien cibler les objectifs, à épargner les innocents, etc., etc. ! Toutes recommandations de bon sens stratégique si élémentaire que l'on aurait dû avoir honte d'en faire la leçon aux Américains qui en convenaient dès le premier jour. Cet enfilage de vérités premières était naturellement le fait d'une sorte incongruité, mais aussi de la stupeur devant le gouffre de nos faiblesses. Après avoir soutenu cette parfaite ineptie que les missions militaires de l'avenir ne seraient plus qu'humanitaires, le gouvernement d'Albert II et de Mme

Mathilde offre royalement 240 hommes à la coalition anti-talibans. C'est ce que le ministre de la Défense appelle - et il dit vrai - agir dans la mesure de ses moyens ! Le fait est que là où il n'y a plus rien, Mars et Bellone perdent leurs droits. Il y a pire. La sécurité intérieure est largement illusoire - tout comme la protection civile. On s'en doutait avec le déferlement de la délinquance. A présent que l'on remue la taupinière islamiste, on met au jour des cellules et des réseaux dont on s'effare qu'ils aient joui si longtemps de l'impunité. Et l'on est loin d'avoir tout découvert.

Non maîtrisée, mal intégrée, l'immigration fait peur aux pouvoirs publics qui la flattent là où il faudrait la reprendre et la délaisse là où il faudrait l'aider. La belgitude étant une non-identité, le discours du « multiculturalisme » fait florès, surtout hélas à Bruxelles et en Wallonie. Il s'imposait au contraire de promouvoir l'assimilation à la culture qui est la nôtre et qui véhicule les règles de notre jeu social. Que l'on n'invoque pas ici les spécificités de l'Islam qui entraveraient l'opération pour ses fidèles ! L'Eglise catholique de l'Ancien Régime mêlait allègrement le temporel et le spirituel. Mais il y a eu Voltaire, la Révolution, les luttes laïques des XIXe et XXe siècles (non encore achevées en Belgique, avec les conséquences que l'on voit) et peu de chrétiens d'aujourd'hui voudraient revenir en arrière. Nos compatriotes musulmans devront faire le même saut conceptuel. Si l'on y mettait un peu de clarté et de fermeté dans le discours public, ils le feraient en masse. Mais les gouvernements successifs ont ménagé par mollesse les niches de refus où se couve la subversion. Continuons comme cela et il y aura un douloureux retour de manivelle.

En septembre, une autre occasion nous est venue de penser à la guerre. Le dernier combattant belge de 1914-1918 est mort, juste avant le grand fracas du 11 septembre, comme si l'histoire enchaînait, à notre petite échelle, les actes de sa tragédie. Oh, c'était un Bruxellois très belge, qui réprouvait sans doute le combat wallon. N'importe ! Il avait fait son devoir dans une lutte où la Wallonie et la France auraient pu périr. Nous devons de la piété à sa mémoire et à celle de ses frères d'armes. Mais quel dommage que tant de vétérans des deux conflits mondiaux n'aient pas su comprendre que la Belgique, si indulgente envers ses traîtres et si ingrate envers ses défenseurs, n'était pas une patrie digne de ce nom. Ils nous ont privés de ce capital moral inestimable qu'est l'union des générations dans le partage des souvenirs et des rêves. De quelle gratitude n'entourons-nous pas aujourd'hui les vaillants qui fondèrent Wallonie Libre le 18 juin 1940, rallumant la flamme de l'espérance au lieu même où succomba le Dernier Carré et le jour où de Gaulle lançait son Appel à la France vaincue, mais toujours vivante ! Tant il est vrai que la rencontre, par instinct ou hardiesse, de grands symboles avec un petit nombre de grands courages peut produire cet alliage d'histoire et de légende dont

s'émerveillent les générations futures. N'oublions pas les rites qui les font revivre : ils revigorent l'énergie.

De l'énergie, nous en avons besoin en pataugeant dans le marécage du Système flamando-belgicain. Son soudain pessimisme sur la possibilité de tenir ses promesses fiscales et la débâcle de la Sabena ont récemment encore donné les mesures de ses talents. L'euro va sans doute naître dans une belle pagaille et, avant même la guerre d'Afghanistan, la Bérésina boursière des Etats-Unis a propagé jusqu'à l'Europe maastrichtienne un climat où l'inepte pacte de stabilité monétaire, voulu par cet honnête homme d'Helmut Kohl, survivra difficilement.

Rien de nouveau, en revanche, sur le plan communautaire. La Flandre avance toujours plus résolue, la Communauté française recule. Durci dans l'opposition et tarauté par le *Vlaams Blok*, le *CVP* réclame maintenant la transformation de l'Etat fédéral en confédération wallo-flamande. Entendez-vous un parti francophone rappeler les droits de Bruxelles ou, puisque l'on en est là, parler de séparation complète ? La classe politique flamande n'a toujours pas le moindre désir d'exécuter la très discutée contrepartie aux gains qu'elle vient de gauler dans la capitale et sa périphérie : la ratification de la convention européenne sur les droits des minorités. Qui proteste, dans notre camp ? On a préféré balader, dans les communes concernées, une brave émissaire du Conseil de l'Europe qui a terminé sa mission sur une pieuse exhortation à mieux se comprendre. Notre enseignement a désespérément besoin de nouvelles injections financières et le ministre Nolet ne trouve rien de mieux que d'y renforcer l'apprentissage du néerlandais, clé d'accès, comme chacun sait, à une vie internationale moderne. Ajoutez à tout cela que nous sommes floués dans les entreprises publiques - une vieille habitude il est vrai - et vous pourrez faire le total du gâchis le plus récent.

Je ne cède pas à la délectation morose en ressassant tout cela. Il faut peut-être que l'involution aille jusqu'à son terme avant le redressement. Les affaissements du néolibéralisme et les nécessités de la guerre contre le terrorisme pourraient bien stimuler le désir de notre peuple d'être gouverné autrement. J'aurais personnellement souhaité d'autres circonstances, mais le destin présente quelques-unes des factures d'une gestion dans l'incurie et la myopie et force nous sera de les régler.

Jacques ROGISSART

(1) Je me permets de renvoyer à mon article *La destinée moins manifeste des Etats-Unis*, dans la *Revue générale* (livraison de décembre 2000).

P.S. : Le lecteur aura reconnu Enjolras dans son nom mal typographié Enjobras dans le numéro précédent. Je devais cette mise au point à l'œuvre immortelle de Victor Hugo.

QUI MENE LE JEU ?

En ce début de troisième millénaire, il y a lieu de faire le point sur le système mis en place après le décès de la Belgique de papa.

L'expérience en cours a ceci d'original qu'elle fait mentir les mots. Sous le paravent du fédéralisme se poursuit, à une vitesse accélérée, le démantèlement d'un Etat artificiel qui refuse encore à ce jour d'aborder le problème des nationalités.

Le maître d'œuvre en la matière est la Flandre. Elle occupe même tout le terrain et sur tous les fronts. Fiscalité, Sécurité sociale, gestion des chemins de fer, politique scientifique, aucun domaine n'échappe à sa fringale d'autonomie radicale.

Il n'est plus personne pour en douter ni pour contester que la Flandre se comporte désormais en nation.

Même si, dans le Sud, on évite soigneusement d'en parler, la raison de ce mutisme généralisé est limpide : l'establishment wallon craint comme la peste de devoir se poser la question. Depuis qu'ils ont des institutions, les Wallons ont apparemment cessé de penser. Ils demeurent accrochés à la notion désuète de nation belge au seul bénéfice de la Flandre qui investit l'Etat de plus en plus.

Le contraste entre Flandre et Wallonie est devenu saisissant, en politique s'entend. Le franc parler des uns, sûrs de leur identité, a pour pendant l'atonie des autres. Et il en sera ainsi aussi longtemps que la Wallonie s'interdira d'avoir, sur certains points essentiels, sa politique propre ; aussi longtemps qu'elle refusera de s'interroger sur son appartenance nationale.

En réalité, la mascarade du fédéralisme est en train de faciliter la mainmise de la Flandre sur l'essentiel de l'appareil de l'Etat et de bloquer l'émancipation de la Wallonie. Avec, ce qui est le pire de tout, la complicité d'une classe politique qui estime, en fin de compte, qu'avoir des strapontins dans l'Etat belge lui suffit.

Ses prétentions sont, en effet, réduites au minimum. Les Affaires extérieures sont aux mains d'un Wallon, président du PRL, mais celui-ci privilégie la relation avec le Bénélux. Au sein de la Communauté française, d'ailleurs mal perçue par l'opinion publique, le traité culturel avec la France ne donne que des résultats décevants et ce n'est pas à l'échelon régional que se manifeste davantage la personnalité de la Wallonie. Namur fait figure de capitale d'opérette des provinces francophones.

Que faudrait-il pour secouer l'apathie d'une société qui, en dépit de la musique aigrette d'avenir que susurrent ses dirigeants, se trouve bien de vivre au jour le jour ? Des moyens de réflexion qui lui font complètement défaut. La presse d'opinion wallonne s'est éteinte. Les journaux de référence sont à Bruxelles et ne sont pas au diapason de ce qui reste, à leurs yeux, la « province ». Les médias télé-

visuels et radiophoniques mettent leur point d'honneur à cultiver la belgitude. Nos nombreuses 'Excellences' en charge de l'Education n'ont garde de sortir des sentiers battus et d'initier jeunes et moins jeunes à une mise en cause des dogmes consacrés par une lointaine et quasi mythique Révolution de 1830, que les Flamands n'évoquent plus que pour la dénigrer. Et le reste des structures sociétales est à l'avenant. Eglises, syndicats, universités, organismes sportifs et autres font comme si de rien n'était. Les Flamands vont de l'avant, les Wallons font du sur-place.

Toutes les impulsions venant du Nord, le fossé entre les Communautés s'est élargi au point que le confédéralisme est envisagé comme l'ultime métamorphose possible du royaume. A condition d'éliminer la pomme de discorde que constitue Bruxelles.

Si effacés que soient les Wallons, ceux-ci devront s'opposer avec la dernière énergie à un confédéralisme à deux qui consacrerait le triomphe définitif de la Flandre dans le cadre belge.

La région centrale est une région à l'instar des autres, bilingue, certes, mais où la liberté de la population, qui vote à 90 % pour les listes francophones, ne doit pas être entravée.

Cela étant, une solution d'apaisement ne peut se concevoir que dans un contexte politique radicalement différent, quoi qu'il en coûte aux partisans de l'ordre établi. Dans une Union européenne qui prône la solidarité des langues et cultures du continent, il serait fâcheux d'avoir une capitale qui soit un foyer permanent de discorde. Proches voisins de la Belgique, la France et les Pays-Bas pourraient offrir leurs bons offices pour dissiper les appréhensions et satisfaire les revendications légitimes dans les zones de contact. *Wallonie-France* avait déjà évoqué cette possibilité en juin 1999 (n°25).

Les Wallons ont des motifs valables d'opter pour une nationalité qui ne peut être que française. Les décisions diplomatiques du XIXe siècle sont périmées à une époque où l'Union européenne n'a plus à valider les remodelages territoriaux de l'après-Waterloo.

La Communauté française de Belgique n'est rien d'autre qu'un vestige du traité de Vienne de 1815. Elle gardera son utilité si, en se fédéralisant, elle offre aux Wallons la faculté de se tourner définitivement vers la France.

Démarche, disons-le sans fausse honte, qui eût été impensable si la Flandre ne secouait pas le cocotier belge.

André PATRIS

L'APPEL DE VILLERS-COTTERETS

7 OCTOBRE 2001

C'est un lieu hautement symbolique de l'histoire de France que les animateurs du Forum francophone international (FFI), ont choisi pour lancer leur appel. M. Albert Salon, président élu du FFI, a salué la présence des nombreuses personnalités françaises du monde politique et du monde des lettres ou venues du Québec, du Liban et de Tunisie (1).

Au moment où s'engage, face à l'offensive des forces d'uniformisation, une lutte décisive pour sauvegarder la richesse et la diversité du monde, il importe de rappeler à tous les Français, à tous les Francophones, et plus généralement à tous ceux qui ne se résignent pas à voir minorer ou mourir leur langue, leur culture, leurs valeurs, qu'il n'y a pas de fatalité de la loi du plus fort.

Comme la variété des espèces, la diversité culturelle est un facteur indispensable à la survie de l'espèce humaine. La liberté de l'esprit, les capacités d'adaptation aux défis de l'époque, exigent que chaque question puisse être envisagée et traitée sous les différents angles propres aux grandes cultures encore vivantes. Le plein exercice des droits des citoyens, comme la pérennité de la Nation, exigent, en France comme dans les autres pays qui se réclament de la Francophonie, l'intercompréhension et le rassemblement autour de la langue française. Que la France accepte sans combattre de se voir réduire à un conglomérat de communautés informes est inacceptable. Car la République a repris et proclamé pour l'Humanité des principes patiemment élaborés sous les plus éclairés de nos Rois, et qui devraient inspirer aujourd'hui l'action de nos dirigeants.

En ce haut lieu de notre Histoire où, en 1539, fut établie par François 1^{er} la base linguistique de notre Droit, nous, citoyens de la Francosphère, représentants de quarante associations de France, d'Amérique et du Québec, de Wallonie et de Bruxelles, d'Afrique et d'Asie, réaffirmons solennellement le droit des Francophones à l'usage de leur langue commune : le français, dans tous les domaines de la vie économique, professionnelle, scientifique, technique et culturelle, et dans tous les actes de la vie juridique et politique.

Défenseurs de la langue française, nous le sommes aussi, au nom de la diversité, des autres langues de nos terroirs, qui doivent trouver leur place propre sans servir d'instrument contre celle qui nous rassemble, qui seule fait foi lorsqu'il le faut, et nous permet de dialoguer à travers les continents.

Ce principe fondamental doit toujours prévaloir sur toutes les considérations économiques, les calculs de coût et de rentabilité, les commodités catégorielles. Il garantit en effet notre volonté de vivre ensemble, face aux pressions et aux manœuvres des puissants du jour, et d'un empire par nature périssable.

En foi de quoi nous demandons à tous les pays en tout ou en partie de langue française :

- d'entendre la demande de France et d'humanisme francophone venant du monde entier, et d'y répondre ;
- de garantir sur leur territoire le libre exercice des droits linguistiques, individuels et collectifs, des Francophones, et de reconnaître leur identité propre ;
- de maintenir le haut niveau d'enseignement du français donnant à nos enfants la capacité de maîtriser leur destin.

Nous exigeons de tous les gouvernements des pays ayant le français en partage qu'ils mènent une action vigoureuse et concertée pour faire respecter la place du français dans les institutions internationales, tant mondiales que régionales ;

Nous attendons des chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Beyrouth, dans ce Liban cher au cœur des Français et de tous les Francophones, qu'ils adoptent à ce IX^e Sommet une Charte de la langue française, donnant à celle-ci, partout où elle n'est pas l'une des langues nationales, le statut de langue étrangère la plus favorisée. Elle doit, en effet, y recevoir un traitement égal ou supérieur à celui de toute autre langue non nationale, dans l'enseignement, les médias et la diplomatie.

Nous demandons aux chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Beyrouth de préparer, en vue du Xe Sommet, la transformation de l'actuelle « Organisation internationale de la Francophonie » en véritable « Communauté ». Cela implique qu'elle renforce, pour la paix du monde, le dialogue aujourd'hui plus que jamais nécessaire et urgent, et qui n'a guère d'autres places que chez elle, entre les civilisations et les religions. Cela implique aussi la définition de formes adaptées de citoyenneté francophone et de préférence communautaire, d'abord dans la production et la circulation des biens et des services culturels.

Nous demandons aux chefs d'Etat et de gouvernement de créer une « Association de jeunes volontaires de la Francophonie ».

Considérant que la France se doit de donner l'exemple, nous demandons solennellement au chef de l'Etat, au Gouvernement, ainsi qu'au Parlement français :

- d'engager enfin une politique de la Francophonie digne de notre pays et des solidarités qui lui créent des obligations de soutien sur tous les continents, d'abord aux communautés où le français est la langue maternelle, puis là où une histoire plus récente l'a installé ;

- d'élever la construction de la Communauté francophone au même rang que celle de l'Union européenne ;
- de faire respecter cette politique par tous en France : particuliers, entreprises, médias ;
- de renoncer au Protocole de Londres sur les brevets d'invention, et de refuser de le ratifier ;
- de maintenir l'exigence de rédaction en français de tous documents publics, tels ceux qui s'adressent aux entreprises voulant se faire coter en Bourse ;
- de redonner vie et vigueur à sa coopération privilégiée avec les pays francophones en développement.

Nous appelons enfin à une souscription nationale et internationale en vue de restaurer le château de Villers-Cotterêts d'où nous lançons notre appel. Il s'agit d'en faire un haut lieu de recherche, de formation, de congrès et de rencontres des organisations non gouvernementales en lutte pour le français, la Francophonie, et la diversité linguistique et culturelle du monde.

Nous appelons en somme à la Résistance : au sein d'un FFI -Forum francophone international - de tous les réseaux associatifs de la Francosphère, pour le français et pour la diversité culturelle du monde.

Nous proclamons notre détermination à faire cesser les transferts des souverainetés démocratiques nationales au seul profit d'oligarchies technocratiques qui veulent imposer une langue unique.

Nous appelons tous les citoyens de la Francosphère à soutenir partout les communautés francophones dans l'affirmation de leurs droits, et les Québécois qui veulent un destin de peuple souverain.

Nous appelons à la solidarité des grands ensembles linguistiques et culturels, et aux coopérations renforcées entre les pays de culture latine.

Nous prenons les opinions publiques - les électeurs - à témoin. Nous attendons, en effet, des pouvoirs publics de tous nos pays francophones des engagements concrets et fermes sur nos demandes.

Nous attendons du Sommet de Beyrouth qu'il marque un sursaut de la Communauté francophone, non pas un simple sursis dans une déroute consentie, voire programmée.

Notre combat légitime est animé par une volonté de liberté et de justice, un esprit d'universalité et un sentiment de fraternité.

Si, comme l'affirmait le général de Gaulle, c'est en servant sa patrie qu'on sert le mieux l'univers, c'est en servant la langue qui nous unit que nous servons le mieux la paix.

Fait par le FFI, à Villers-Cotterêts, le 7 octobre 2001.

(1) Pour les fans de la Toile, il est impératif de consulter le site qui reprend notamment le texte complet du discours introductif de M. Albert Salon (<http://www.voxlatina.com>). Voxlatina, dont le fondateur est M. Alfred Mignot, regroupe déjà 16.000 abonnés.

Plusieurs personnalités wallonnes et bruxelloises, sensibles à la défense de la langue française, ont voulu s'associer à cette manifestation.

En leur nom, M. Paul-Henry Gendebien a prononcé une courte allocution reproduite ci-après :

Avant tout, qu'il me soit permis d'exprimer, à notre ami M. L'Ambassadeur Albert Salon et à la municipalité de Villers-Cotterêts, toute la gratitude des Wallons et des Bruxellois présents : c'est avec une hospitalité chaleureuse et bien française que nous avons été accueillis.

Je voudrais associer à mon intervention les personnalités wallonnes et bruxelloises présentes, et, avec elles, les associations amies : je cite MM. Maurice Lebeau (MWRP), Jacques Dupont (Wallonie Libre), Baudouin Dunesme (RWF-RBF), Jean Bourdon (Bruxelles Souverain) et Adrien Laurant (Wallonie-France)

Cette journée comptera pour nous : c'est sans réserve que nous nous rallions à l'appel de Villers-Cotterêts et à ses objectifs. Nous le faisons d'autant plus volontiers que l'ordonnance de François 1^{er} correspondait aux aspirations de nos populations. En effet, les vieux pays wallons n'avaient pas attendu 1539 pour user du français dans les actes officiels. C'était largement vrai depuis le XIII^e siècle. Les Wallons le firent spontanément, alors même qu'ils ne dépendaient pas politiquement du Royaume de France. Ce fut notamment le cas de la Principauté de Liège, qui pourtant relevait politiquement de l'Empire germanique. C'est dire que la fidélité française de la Wallonie ne date pas d'hier.

On sait que la France est une construction politique. Cette construction repose sur trois piliers :

- la volonté du Prince (qu'il s'agisse en l'occurrence du Roi ou de la République) ;
- sur l'adhésion du peuple, confirmée par ce plébiscite permanent cher à Renan ;
- sur la langue française, force unificatrice et porteuse de valeurs.

Il est clair que si l'un de ces piliers vient à se lézarder, c'est l'édifice tout entier qui sera menacé. On voit par là l'importance vitale de notre langue !

La Wallonie et Bruxelles sont, en vérité, des morceaux de France égarés à l'extérieur par les accidents de l'Histoire. Sans la France, nous sommes peu de chose. Dès lors, au moment où l'Etat belge

s'autodétruit (ce qui ne nous arrachera pas de larmes), la Wallonie et Bruxelles sont plus encore « de France » et le seront plus que jamais demain.

Puis-je attirer l'attention de la France sur la situation bruxelloise. Bruxelles est un enjeu capital dans une Europe qui va s'élargir à 27 ou à 30 membres et dans laquelle le poids des « Puissances du Nord » va s'accroître.

Chaque jour, le français recule à Bruxelles. Et, de toute évidence, si le français est menacé à Bruxelles, c'est la France et la Francophonie qui y sont menacées.

La France et la Francophonie auraient donc tout intérêt à se battre pour le français à Bruxelles, car c'est leur place en Europe qui est en cause !

Bien entendu, nous autres Wallons et Bruxellois pouvons apporter beaucoup à la France. Elle peut nous apporter beaucoup, elle aussi. Le sait-elle ? Sait-elle que, dans le monde, on attend beaucoup

d'elle ? Aussi, permettez-moi d'être votre interprète en demandant à sa population, à ses élites, à ses médias, à ses responsables de se départir de leur frilosité dans ce combat pour notre patrimoine commun.

Trois raisons nous poussent à agir en faveur de la langue française et de ce qu'elle représente :

- *l'équilibre européen ;*
- *la nécessaire diversité culturelle de l'Europe*
- *l'impérieux besoin d'un contrepoids à l'uniformi-sation de la planète qui résulte d'une mondialisation brutale.*

Tout cela nous conduit à être à vos côtés, avec les amis de la Francophonie ici présents et à vous dire (comme nous l'avons appris à partir de 1794) : salut et fraternité.

Vive la langue française !

TROUBLANTE RESSEMBLANCE

Le texte ci-dessous figure dans une vitrine du très intéressant « MUSEE DU PROTESTANTISME DAUPHINOIS » au Poët-Laval. Ce charmant village, perché sur une colline de la Drôme provençale, est couronné par une forteresse qui fut le siège d'une commanderie de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, plus connus sous leur dernière dénomination de Chevaliers de Malte.

Voici ce texte.

« L'épuisement du pays et l'autorité d'Henri IV permettent, le 30 avril 1598, la signature de l'Edit de Nantes, qui apporte enfin la paix civile et la paix religieuse. Mais cet édit a une signification ambiguë :

- * *Pour les protestants, il est « perpétuel et irrévocable » ;*
- * *pour les catholiques, ce sont des privilèges accordés provisoirement, inacceptables par les mentalités de cette époque.*

Car le pluralisme religieux est un obstacle à l'unité du royaume souhaitée par les contemporains. En fait, la tolérance n'existe pas »

Livrons-nous maintenant, dans ce texte, à quelques substitutions révélatrices. Relisons-le en remplaçant les mots en italiques (1), à savoir :

l'autorité d'Henri IV par les forces démocratiques, Le 30 avril 1598 par le 15 juillet 1988, la signature de l'Edit de Nantes par le vote de l'article 59 bis, paragraphe 4, 3^e alinéa de la Constitution (devenu

l'article 129 de la Constitution coordonnée le 17 février 1994) bétonnant les « facilités » linguistiques en faveur des habitants francophones comme néerlandophones des communes de la périphérie bruxelloise, religieuse, religieux par linguistique, édit par article 129 précité, protestants par francophones, catholiques par Flamands.

Au bout de cette relecture, vous devrez bien convenir que l'intolérance peut avoir de multiples visages : religieuse et ancienne comme dans la France de la Renaissance, linguistique et contemporaine comme ... dans la Belgique des XX^e et XXI^e siècles !

Au fond, les francophones des six communes en question de la périphérie bruxelloise sont-ils autre chose que des « protestants » - au sens propre du terme - soumis à l'incessante intolérance du pouvoir flamand ? Si l'on se remémore les circulaires harcelantes et illégales des ministres flamands Peeters, Martens et consorts, une seule réponse possible à cette question : non, assurément non.

Aussi pouvons-nous conclure, sans outrance, de la même manière que le conservateur du musée du Poët-Laval : « En fait, la tolérance n'existe pas. »

OCULUS

(1) les caractères italiques ne sont pas utilisés dans le texte figurant dans la vitrine du musée. Ils ont été introduits dans cet article pour faciliter la relecture.

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

REEVALUATION LINGUISTIQUE

La prédominance de l'anglais dans le monde (un milliard et demi de locuteurs), s'appuyant sur le poids international des Etats-Unis, super-puissance unique et polyvalente, confère néanmoins au français la situation de seconde langue étrangère en terre anglophone, son rayonnement culturel n'y étant pas étranger. Il serait cependant de courte vue de restreindre les confrontations linguistiques à l'anglais et au français.

D'autres langues acquièrent aujourd'hui une importance dont il faut avoir conscience. Le russe s'est imposé en Europe centrale et orientale, notamment à l'ombre d'un demi-siècle d'emprise soviétique. L'allemand a reconquis de puissantes positions dans cette même zone européenne, tant par tradition historique que par l'expansion de son commerce et le prestige du mark. En Asie, le chinois gagne du terrain au détriment du japonais qui semble marquer le pas, après avoir exercé une attirance certaine. L'Afrique connaît une pénétration accrue de l'arabe comme langue de communication intérieure. Le sud des USA subit une forte pression de l'espagnol, venu du Mexique et de Cuba, qui parfois y supplante l'anglo-américain. La situation linguistique des grands continents n'est plus figée, mais évolue en divers sens qui ne se limitent donc pas au simple dualisme entre l'anglais et le français.

Un autre aspect mérite qu'on s'y arrête : l'importance réelle de l'anglophonisation, tantôt surestimée, tantôt sous-évaluée. Dans certains pays, ainsi la Suisse, l'anglais y devient si dominant qu'il menace les langues traditionnelles que sont l'allemand, l'italien et le français, le romanche n'étant plus cité que pour mémoire. Il est un domaine que l'anglais envahit irrésistiblement : la publicité. La « pub » télévisée ou par affiches s'exprime le plus volontiers en anglais, même là où l'on parle une autre langue. Nous savons qu'en Belgique, l'objectif est de peser de part et d'autre de la frontière linguistique, l'anglais permettant d'échapper à un bilinguisme franco-flamand aussi coûteux que limité. En France, il s'agit de valoriser un message commercial qui se veut dynamique, moderne et jeune, que la langue anglaise représenterait le mieux. La chanson, les spectacles de variétés, le film même subissent des assauts identiques. Colloques et revues scientifiques se piquent également d'anglophonie, en France même.

Et cependant des limites apparaissent. Au Japon, fortement américanisé, l'anglais est réservé aux communications économiques internationales et à l'exportation, tandis que les hommes d'affaires privilégient entre eux le japonais.

L'absence de tradition linguistique interventionniste anglophone explique l'éclatement de la langue anglaise au sein même du Commonwealth - dont les USA ne font pas partie. Le phénomène s'apparente à l'émiettement du latin au déclin de l'empire romain, donnant naissance aux langues romanes d'aujourd'hui. La compréhension interne devient parfois difficile et apparaissent déjà des dictionnaires régionaux « intralinguistiques » dans le monde anglo-saxon. La langue anglaise s'en trouve menacée de l'intérieur. L'Afrique de l'Ouest a développé sa francophonisation en faisant du français sa langue officielle, et résisté à l'anglicisation. Tel est le cas plus spécialement du Togo, de la Côte d'Ivoire et du Cameroun, tenus pour des pays pilotes. Le plurilinguisme s'installe partout de manière de plus en plus efficace. Sur le vieux continent, la construction européenne y contribue considérablement, autant que le service des nouvelles technologies où la traduction automatique progresse.

La langue française, qui a perdu sa suprématie au fil des deux derniers siècles, n'est donc pas seule à subir les remises en cause linguistiques du monde moderne. Depuis trente ans - délai dérisoire ! - toutes les structures de la francophonie, périodiquement renforcées, organisent le monde qui parle français. A Niamey, en 1970, l'Agence intergouvernementale francophone - dénommée alors Agence de coopération culturelle et technique - comptait 20 membres ; il y en a 55 aujourd'hui. C'est un exemple parmi d'autres.

Pessimiste ne devrait pas être français.

Pierre BERTRAND
Sénateur honoraire

(1) Source : *État de la Francophonie dans le monde* - 2000

LE DIVORCE BELGE

*La décision de réunir la Wallonie à la France est lourde de conséquences.
Elle ne pourra être prise à la légère et se devra de revêtir une légitimité incontestée.*

Le jour où les Wallons se poseront officiellement la question de l'opportunité du maintien de la structure de l'Etat belge, et qu'une majorité - une large majorité - aura marqué son adhésion au seul projet d'avenir porteur pour notre région, celui d'une réunion à la France, les raisons mêmes de l'existence de la Belgique auront, de fait, cessé d'être. Il conviendra cependant d'y mettre les formes et d'éviter toute mise en question de la légitimité de cette démarche. Ne perdons cependant pas de vue que le divorce belge ne se fera pas sans certaines zones d'ombre. Ne serait-ce que parce qu'aucune charte constitutive d'un Etat ne prévoit les moyens et les modalités permettant d'arriver à la dissolution de celui-ci.

Cette décision est tellement lourde de conséquences qu'elle nécessite d'avoir l'assurance de bien rencontrer l'adhésion de la population. Pour ce faire, à première vue, le recours au référendum semble le moyen idéal pour obtenir cette photographie de la volonté des gens. Mais le référendum n'est un procédé démocratique qu'à la condition d'être présenté, en toute honnêteté, à un peuple bien informé. Avec un référendum orienté, quelques questions mal posées et une propagande habile jouant sur la peur du changement, les partisans du « mythe belge » auraient beau jeu d'y trouver une nouvelle légitimité. De plus, que se passerait-il si, tout comme lors de la question royale en 1950, cette consultation populaire révélait l'abîme séparant nos deux communautés ? Faudra-t-il alors organiser un 2^e référendum en tenant compte des résultats du premier, puis un 3^e ? Où s'arrêter dans cette voie ?

Mais, grâce à la régionalisation, la Wallonie s'est dotée d'une structure représentative : le Parlement wallon. De plus, elle continue à envoyer son lot de représentants au fédéral. Ce sera à tous ces élus qu'il incombera d'exprimer officiellement la volonté du peuple. Celui-ci devra donc choisir ses représentants en fonction des idées et du programme défendu de façon claire et précise par les partis politiques. De cette manière, il ne subsistera aucun malentendu. Telle sera l'expression officielle d'une autorité représentative qui pourra alors, tel que le préconisait le Général de Gaulle, s'adresser officiellement à la France, celle-ci sera alors légitimement autorisée à répondre.

Reste à déterminer à quel moment et de quelle manière se prononcera le divorce belge ! L'analyse des diverses crises communautaires qu'a connues la Belgique depuis la fin de la seconde guerre mondiale permet d'avancer une constatation : l'échéance rétrécit comme une peau de chagrin à chaque fois. Les responsables politiques flamands n'hésitent plus à fantasmer sur 2002, la date du 700^e anniversaire de la bataille des Eperons d'Or, mais aussi l'année du passage à l'euro. Il ne leur sera dès lors

plus nécessaire de saborder le franc belge et de créer un franc flamand. D'autres analyses évoquent des échéances beaucoup plus lointaines.

Il serait cependant plus sage d'affirmer que cette séparation s'effectuera très certainement lorsque les Flamands trouveront plus d'avantages financiers à prendre leur indépendance, plutôt qu'à continuer de vider la coquille Belgique de sa substance et de sa moelle.

Pour ce qui est du scénario, je ne résiste pas au plaisir de m'inspirer librement de celui avancé en 1983 par François Perin : *Le Gouvernement tombe sur une question de principe, sur un sujet en soi anodin, mais qui touche et électrise les deux communautés. Aucune solution de rechange n'apparaît. Le Roi est acculé à dissoudre les Chambres.*

Les élections ne résolvent rien. Les négociations classiques échouent aussi. Cela dure des semaines, peut-être des mois. L'économie s'en ressent. Les Flamands s'énervent. Les journalistes s'excitent. La presse flamande hurle à la mort de l'Etat. La presse francophone se lamente ou verse dans l'imprécation solennelle anti-flamingante. Des nostalgiques adressent un appel au Roi : « Sire, il n'y a plus de Belges... ». L'Echo de la Bourse demande un gouvernement de techniciens. Les fédéralistes s'en prennent à la Constitution. Mais les Flamands s'en moquent et songent sérieusement à convoquer le Vlaamse Raad pour que celui-ci, fort de sa légitimité basée sur le suffrage universel, se proclame « Congrès national flamand » ; l'exécutif démissionne pour faire aussitôt place à un gouvernement d'union nationale flamande. L'indépendance flamande est proclamée par décret spécial à Brussel. La Belgique a vécu. Le gouvernement flamand s'installe à Brussel, capitale de la Flandre, et offre à l'exécutif wallon de négocier pacifiquement la liquidation de l'Etat.

Victimes de leur cécité, sous le coup de la stupeur, du désarroi et de la panique, les Bruxellois et les Wallons se retrouvent ainsi, à leur corps défendant, Belges tout seuls.

Le scénario irréel de patriotes wallons et bruxellois anéantissant le coup d'Etat flamand par la force et restaurant la Belgique unie autour de Philippe et Mathilde est à ranger au rayon des idées burlesques. La réplique politique francophone doit être immédiate. Un gouvernement de la Communauté Wallonie-Bruxelles est aussitôt constitué. On négocie avec les Flamands et le remembrement se fait sans violence. Tous les conseils communaux bruxellois sont appelés par le gouvernement de la Communauté Wallonie-Bruxelles à se prononcer sur leur appartenance à cette communauté ; ceux de la périphérie qui ont une majorité dans le même sens en font autant,

ainsi que celui des Fourons. Les Flamands, furieux, ne reconnaissent rien, mais ne peuvent rien empêcher. Une nouvelle frontière est ainsi fixée en tenant compte, d'une façon démocratique, de la volonté des habitants, en conformité avec les souhaits de l'Union européenne. Le gouvernement de la Communauté Wallonie-Bruxelles reconnaît le droit à l'acquisition de la nouvelle nationalité flamande à tous ceux qui le demandent à Bruxelles, dans sa périphérie et dans les Fourons, avec tous les droits politiques et culturels que cela implique. La négociation est ouverte pour sortir d'indivision, dans le calme, en prenant le temps nécessaire. Un comité mixte des deux gouvernements gère ce qui reste provisoirement en commun. Les litiges, y compris territoriaux, sont portés devant la Cour de droit international qui siège à La Haye. Puisque personne ne déménage, personne ne chasse personne. La révolution est blanche et pacifique car l'opinion publique de part et d'autre refuse tout recours à la violence. » (Extrait et inspiré par le livre de Jules Gheude : *François Perin - Ecrits et mémoires*).

Mais depuis 1983, l'évolution des mentalités nous permet d'y ajouter une fin encore plus heureuse : « Préparée par diverses branches du mouvement réunioniste, la population soutient ses représentants politiques dans leur démarche en vue de rapprocher la Communauté Wallonie-Bruxelles de la France, plaçant de ce fait celle-ci dans une perspective toute différente lors des négociations avec la Flandre. Forts de nos atouts, nous devenons la 23^e région

de France et nous nous intégrons dans une nation qui compte en Europe et dans le Monde. La Flandre qui, elle, veut se faire reconnaître en tant que nouvel Etat au niveau international est obligée de transiger quant à la fixation de ses nouvelles limites territoriales en accord avec les populations locales et les Etats voisins. Il n'est plus question de 60/40 dans nos rapports de forces, mais de 1 à 10 et dans l'autre sens. Voilà qui change entièrement les perspectives lors des discussions relatives au partage de l'héritage de l'Etat belge.

Certains s'inquiètent de l'avenir de la famille royale. Mais le roi, hormis ses richesses personnelles, se voit attribuer une solide indemnité lui permettant de jouir tranquillement de sa retraite ... dans le sud de la France !

Chacun se retrouve maître chez lui et les rapports commerciaux privilégiés entre nos deux régions perdurent, imperturbablement car le capital n'a pas d'état d'âme. Les relations entre nos deux peuples sont clarifiées, elles ne souffrent plus d'aucun malentendu et les contacts entre individus ne s'en portent que mieux. Les Wallons continuent à se rendre à la mer du Nord, pardon, à la *Vlaamse Kust*, pour y manger des moules. Ils sont simplement, cette fois-ci, officiellement dans un pays étranger. Même si celui-ci peut leur sembler fort proche. Tout au plus, certains nostalgiques regretteront la disparition des Diables rouges... »

Eric SMETS

BILLET SUCRÉ-SALÉ

ELECTION PRESIDENTIELLE... ET WALLONIE

Ah, bon ? Oui. L'élection du Président de la République française. Curieux alliage ? Pas du tout. Pourquoi l'avenir de la Wallonie ne serait-il pas un thème de la campagne qui vient manifestement de commencer. Déclarations de candidatures, multiplication des petites phrases et des incidents-qui-finalement-n'en-étaient-pas entre le Président en fonction et son Premier Ministre, et enfin, sortie de l'ouvrage d'Olivier Schrameck, un livre toléré, sinon appuyé, par Matignon, parution suivie ou plutôt accompagnée, de la réaction effarouchée de l'Elysée.

Naturellement, si personne dans notre camp ne bouge, il ne sera pas du tout question de notre destin dans les dizaines de débats médiatisés, les centaines de meetings et les milliers de papiers qui seront consacrés à ce scrutin. Des sujets importants s'imposeront. Souvenons-nous de la passe d'armes télévisée entre les candidats Mitterrand et Chirac, en 1988, sur le prix des boîtes d'aliments pour chiens et chats. Pour prendre un exemple plus récent, le microcosme parisien s'est tout autant agité sur la coupe des vestons portés par M. Jospin qu'à propos de la guerre formule troisième millénaire qui est en train d'embraser le monde.

Soyons sans complexes ! L'avenir des relations entre France et Wallonie est aussi digne d'intérêt que la motion de n'importe quel groupe de pression réputé amener « son » petit paquet de voix. Devenons un vrai sujet de conversation, sur les plateaux de télévision, dans les studios de radio, les colonnes des journaux et, pourquoi pas, au Café du commerce. Ne nous contentons pas de figurer comme simple paragraphe dans un programme électoral. Quoique, de ce point de vue, je n'aie encore rien remarqué chez aucun des candidats déclarés.

Que les réunionistes de Wallonie et de France intérieure se mobilisent. Nos relations culturelles, politiques ou universitaires permettront cet élargissement du débat présidentiel, au profit de tous, à commencer par l'électeur républicain. Et, s'il le faut vraiment, entreprenons aussi le microcosme, il se laisse facilement agiter, et vous verrez qu'en 2002, au moins dans les esprits, l'Hexagone ne sera plus tout à fait régulier !

Patrick HEUSCHEN

D'IMPASSE A NATION

Après le morceau de bravoure de la Saint-Polycarpe, le gouvernement de Guy Verhofstadt va sans doute réussir à réduire encore plus la part du fédéral en liquidant les dernières entreprises publiques et, sous couvert de modernisation, en permettant à Luc van den Bossche de créer le chaos au sein de l'administration fédérale. Par ailleurs, Karel De Gucht, président du VLD, le parti de M. Verhofstadt, n'a laissé planer aucun doute sur le contenu des prochaines revendications flamandes. Cette fois-ci, il s'agit de rompre les liens de solidarité individuelle de la sécurité sociale, les soins de santé ne représentant qu'un préalable. Qu'on le veuille ou non, l'après-Belgique se profile nettement à l'horizon.

A son habitude, la classe politique francophone, et wallonne en particulier, fait le gros dos en décidant de ne rien décider. Certains entonnent déjà le refrain classique du refus de négocier. Mais en ont-ils réellement les moyens ? Est-ce, au demeurant, réaliste ? Aucune réelle alternative n'est ne fût-ce qu'esquissée. Pourtant, la Wallonie a-t-elle encore sa place en Belgique ? Peut-elle y trouver les moyens et le cadre nécessaire au redéploiement de son économie, au nécessaire renouveau politique qu'une large partie des citoyens appellent de leurs vœux ? C'est hautement improbable. Une nouvelle orientation géopolitique s'impose : la France. Car le choix de cet espace, dans lequel la Wallonie s'inscrit déjà par des relations économiques et culturelles étroites n'est pas seulement celui du cœur, mais également celui du bon sens et de la raison.

Quelle sera la nature des liens qui uniront la Wallonie et la France ? Seront-ce des accords de coopération, un statut spécial de relations privilégiées dans un espace commun, une intégration graduelle ? Une solution originale à n'en pas douter. Le renforcement des liens de la Wallonie avec les régions de France est une approche d'autant plus réaliste qu'il établit des relations entre entités de taille et de moyens équivalents.

On date généralement la véritable naissance de la régionalisation, en France, des lois de décentralisation, dites Defferre, qui ont reconnu pleinement à la région le rôle de collectivité territoriale. La région est donc devenue un échelon important entre l'Etat central et le département. La région est ainsi considérée comme une entité mieux adaptée à la gestion de toute une série de compétences économiques, sociales et culturelles essentielles. Ces compétences ont, dès lors, été précisées et renforcées. Aménagement du territoire, aide aux entreprises, planification régionale, formation, action culturelle et agriculture constituent principalement les domaines d'action de la région. Soulignons également, ce qui est important pour notre propos, la possibilité de conclure des accords de collaboration avec d'autres régions françaises ou étrangères.

Ces compétences et leur exercice ne sont toutefois pas exclusives comme c'est le cas en Belgique pour les régions et communautés. Cela a pour conséquence que les régions de France ne bénéficient pas de l'équivalence des normes en ce qui concerne les actes qu'elles posent à l'instar des décrets wallons. Les actes posés le sont dans le cadre des lois de la République et sont donc soumis à un contrôle de conformité *a posteriori* par le représentant de l'Etat : le préfet de région. Il y a à cela une raison bien précise : la régionalisation en France ne répond pas à une logique de fédéralisme de désunion comme en Belgique, mais bien à l'aboutissement d'un long processus de recherche d'une meilleure gestion des intérêts de chaque région et de préservation de leur identité propre. Le pari est d'ailleurs tenu puisque les résultats d'une enquête de 1998, initiée par l'Institut Jules Destrée, démontre que les Français s'identifient plus fortement à leur région que les Wallons.

Mentionnons enfin que l'organisation des rapports entre la région, d'une part, et l'Etat, d'autre part, est à la base de la mise en place d'un outil original : le contrat de plan, qui est conclu tous les 5 à 6 ans entre l'Etat et la région. Au-delà des dotations ordinaires de l'Etat à la région et des autres moyens financiers propres de la région, cette contractualisation permet, entre autres, d'allouer une aide supplémentaire de l'Etat sur des projets particuliers proposés par les régions et repris dans le plan régional. On peut juger ici de l'utilité d'un tel outil pouvant servir l'Etat central pour rééquilibrer certains écarts entre régions au titre de la solidarité nationale, instrument qui a manqué en Wallonie dans les années 70 et 80 au moment le plus douloureux de son déclin industriel. C'est dans pareil cadre que nous estimons indispensable que la Région wallonne définisse sa stratégie géopolitique.

Marc PHILIPPE

Wallonie-France : une nation. Une ou deux républiques ? Essai de géopolitique wallonne

Par André PATRIS
Préface de Jean DEFRAIGNE,
Ministre d'Etat

Disponible au prix de 100 FB (2,5 EUR) (à verser sur le compte de *Wallonie-France* (voir p. 28)

AVENIR DE LA WALLONIE

ET POIDS DE LA DETTE PUBLIQUE DE L'ETAT BELGE

Quelles qu'en soient les modalités, il est désormais clair que la scission de l'Etat belge ira en s'accroissant. Un système fédéral peut très bien évoluer vers un système très confédéral. D'autre part, une reconfiguration générale des Etats ou une confédération de Régions peut naître d'un élargissement de l'Union européenne.

A plus ou moins brève échéance, on se trouvera confronté au problème de la dette énorme de l'Etat belge, alors mieux vaut savoir de quoi il s'agit et quelles peuvent être les solutions plus ou moins désavantageuses d'un partage de cette dette.

A priori, aucune solution n'est « avantageuse » tant est considérable le montant de la dette : 10.127,8 milliards de francs au 31 décembre 2000, soit 989.130 francs par habitant ou 111,5 % du PIB (produit intérieur brut).

* * *

LA DETTE PUBLIQUE DE L'ETAT BELGE

Tout emprunt a comme contrepartie une dette à l'égard du prêteur. Il en va ainsi des Etats comme des entreprises ou des ménages ; l'emprunt permet de réaliser de suite des investissements qui, à leur tour, peuvent générer des recettes permettant le paiement des intérêts et des remboursements.

L'existence d'une dette, ici une dette publique, n'est pas, en soi, signe de mauvaise gestion. Au contraire, à certains égards, si les emprunts, contrepartie de cette dette, ont servi à des travaux publics, des incitations à la croissance économique ou à la réalisation de progrès sociaux comme l'enseignement. A moyen terme et à fiscalité égale, ces investissements « rapportent » à l'Etat simplement par effet de croissance.

La dette publique devient signe de mauvaise gestion lorsqu'elle dépasse un certain niveau, empiriquement fixé aux alentours de 60 % du PIB (Produit intérieur brut). La catastrophe intervient quand il faut emprunter, non pas pour rembourser, ce qui ne fait que maintenir l'endettement, mais quand il faut emprunter pour payer les charges d'intérêt. C'est l'effet « boule de neige ». L'Etat belge s'est trouvé dans cette situation pendant des années.

Or, la dette de l'Etat belge a dépassé 10.000 milliards de francs en 1993 et se maintient à ce niveau depuis lors, sans vraiment diminuer en chiffres absolus. Mesurée par rapport au PIB, elle diminue tout simplement parce que le PIB augmente. En 1993, elle a atteint 135 % du PIB et se situe actuellement aux environs de 108 % (estimation budgétaire pour 2001 : 108,7 %).

Une dette publique d'un tel niveau est un formidable outil de transferts de richesse des moins bien nantis vers les épargnants. Chaque année, les intérêts de la dette sont de

l'ordre de 600 milliards de FB. Pour pouvoir les payer tout en réduisant le déficit global du budget annuel à environ 2 %, il faut réduire les dépenses : les citoyens en pâtissent et leurs impôts payent les intérêts. L'Etat belge a un solde primaire de près du double de la moyenne européenne. Le solde primaire est le boni des recettes sur les dépenses hors charges d'intérêts de la dette.

Une dette publique d'un tel niveau est aussi un formidable outil de la droite possédante : d'une part, elle en tire des intérêts pour des placements sans risques, d'autre part, elle se sent confortée pour refuser ou pour freiner les revendications salariales ou les augmentations d'allocations sociales.

Rappelons que l'ensemble de la Sécurité sociale n'a AUCUNE dette et se trouve depuis toujours en équilibre.

* * *

CRITERES DE PARTAGE DE LA DETTE

Dans ces conditions, personne ne soulève la question d'un partage éventuel d'une dette aussi considérable, pour ne pas dire « énorme ». La continuité de l'Etat belge rassure, même si les Régions réclament davantage d'autonomie. Malgré tout, si la dette devait être partagée entre les Régions, Flandre, Wallonie et Bruxelles, il faudra nécessairement choisir un critère. Les critères les plus évidents sont, soit le PIB de chaque Région, soit le nombre d'habitants, soit encore la capacité contributive de chaque région. Ces critères sont simples, évidents et ne donnent pas lieu à des estimations toujours discutables. Même si la ventilation régionale du PIB fédéral est parfois contestée, les évaluations sont progressivement de mieux en mieux affinées.

Le tableau de la page suivante donne le calcul de la charge pour chaque région selon chacun des trois critères.

La comparaison que l'on peut tirer de l'application de chacun des critères est évidente :

- Pour la Flandre, le choix du critère est relativement indifférent, les écarts étant faibles, surtout entre les deux critères PIB et population ;

- Il en irait évidemment de même si l'on prenait l'ensemble formé de la Wallonie et de Bruxelles, mais c'est politiquement impossible ;

- Les effets sont diamétralement opposés entre Bruxelles et la Wallonie selon le choix du critère ; en particulier le critère du PIB pénalise Bruxelles.

Produit intérieur brut à prix courants -	Flandre	Bruxelles	Wallonie	Belgique
1998 - en milliards francs	5.137,9	1.752,4	2.179,2	9.081,5*
En %	56,6	19,3	24,0	100
Population au 31 décembre 2000 -				
en nombre absolu	5.940.251	959.318	3.339.516	10.239.085
En %	58,0	9,4	32,6	100,0
Part dans l'impôt des personnes physiques				
Revenus de 1998 en milliards	646,6	94,0	298,8	1.039,4
En %	62,2	9,0	28,7	100,0
Charge de la dette en cas de partage				
en milliards de francs selon le critère du PIB	5.732,3	1.954,7	2.430,7	10.127,8*
selon le critère de la population	5.876,1	949,0	3.301,7	10.127,8
selon le critère de la part de l'IPP	6.301,5	915,6	2.910,7	10.127,8
Charge de la dette selon le critère du PIB adapté	6.006,8	1.563,8	2.547,1	10.127,8.

* Le total des trois régions ne fait pas exactement 100,0 % parce qu'il existe une unité extraterritoriale (ambassades, armée belge en Allemagne) qui représente 0,1 % négligée dans ces calculs.

Un critère composite associant deux des trois critères ci-dessus, voire les trois critères, n'apporte pas une réponse satisfaisante. Le problème reste entier entre Bruxelles et la Wallonie, tandis que la solution est presque indifférente pour la Flandre.

Il faut cependant savoir que les calculs du PIB majorent la part réelle de Bruxelles et réduisent celle des deux autres régions en raison de nombreux sièges sociaux de grandes entreprises établis à Bruxelles. La ventilation de l'activité et de la valeur ajoutée réellement réalisée dans chaque région est impossible faute d'éléments d'information. Les corrections apportées ne peuvent pas être considérées comme satisfaisantes, mais il est impossible de faire mieux dans l'état actuel des informations de base.

Bruxelles et la Wallonie pourraient avoir un intérêt commun à faire valoir l'idée d'un critère basé sur un « PIB adapté ». On diminuerait le PIB de Bruxelles de 20 % (par exemple) et le montant ainsi déduit serait reporté sur les deux autres régions au prorata de leur PIB respectif. On aboutirait alors au résultat repris (en italiques) à la dernière ligne du tableau.

CONCLUSION

Le partage de la dette publique de l'Etat fédéral reste une charge considérable, quelle que soit la région. Il est vrai que les citoyens de ces régions en supportent déjà la charge d'intérêt, collectivement et au prorata de leurs capacités contributives aux impôts.

Quelle que soit l'évolution propre de l'Union européenne, la Wallonie a un intérêt évident à se rapprocher de la France dès à présent et à préparer les esprits ici et en

France à une forme d'association, probablement par étapes, un peu sur le modèle de la construction européenne.

Certes, la position de la Wallonie est difficile : elle apporte une dette importante et elle demande à la France de l'aider à l'éponger ! Par contre, les intérêts économiques et politiques communs sont importants et font largement pencher la balance en sens inverse

Déjà, la plupart des grandes entreprises industrielles comme de service, situées en Wallonie font partie de groupes industriels ou bancaires français. Les chiffres sont évidents et le phénomène s'accroît (voir *Les entreprises wallonnes et les groupes français*, dans *Wallonie-France*, n°29, mars/avril 2000).

Si la Wallonie ne prend pas assez rapidement cette orientation, elle n'aura plus d'autre choix que d'entrer dans un Bénélux réanimé de manière à tenter d'y trouver un appui à la charge de sa dette. Elle sera demandeuse, sans pouvoir offrir de contreparties politiques ou économique-politiques. Il ne faut pas en attendre une solution au problème de la charge wallonne de l'héritage de la dette publique de l'Etat belge. En outre, tant politiquement qu'économiquement, une solution Bénélux sera intenable, tellement les conceptions sont différentes entre la Wallonie et ses autres partenaires dans le Bénélux. A chaque fois, ses positions seront minorées.

C'est pourtant le scénario qui se dessine déjà. Ce n'est sans doute pas pour rien qu'à l'un des derniers sommets européens, on a donné au Bénélux un poids égal à celui de la France et à celui de l'Allemagne en nombre de voix au Conseil européen.

Yves de WASSEIGE

Ndlr : Nos lecteurs ne s'y tromperont pas, le texte de M. de Wasseige est un avertissement lumineux adressé à tous les politiques wallons. Ils ne pourront plus maintenant éluder leurs responsabilités. Cet article peut être utilement appuyé par l'étude faite par Adrien Laurant en 1998 et intitulée *Dette publique et choix politiques pour la Wallonie* (ce cahier de 12 pages est disponible en versant 100 FB ou 2,5 EUR au compte de *Wallonie-France*

PETITE CHRONIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE

DE QUOI PARLE-T-ON ? A QUI PARLE-T-ON ?

Gare de Namur, 17 h 32. Départ du train ramenant à leur domicile les navetteurs de Charleroi, La Louvière, Mons, Tournai. Arrivée à Lille, 19 h 27.

Patrick : Salut, Dany ! Assieds-toi, je t'ai gardé une place à la fenêtre. Oh là là, t'as pas l'air en forme... Des ennuis avec ton chef administratif ?

Dany : Si ce n'était que ça ! Je viens de recevoir mon avertissement-extrait de rôle

Patrick : Aïe, ça sent mauvais, ça. Et ... c'est grave, docteur ?

Dany : Pire que ça, catastrophique. De quoi vous coller une dépression.

Patrick : Allons, allons, on survit à ces choses-là !

Dany : Toi, peut-être. Déjà, t'as pas de pension alimentaire à verser pour deux mômes. Plus un complément pour mon ex, et le loyer qui n'attend pas ... Et maintenant, cet avertissement-extrait de rôle par dessus le marché !

Sur le siège en face, un voyageur apparemment absorbé dans la lecture de son journal s'incline vers les deux amis en train de bavarder.

Le voyageur : Excusez mon immixtion dans votre conversation, Messieurs. Ne la prenez surtout pas pour de l'indiscrétion ! Mais le compartiment est bien petit, et j'ai participé malgré moi à vos confidences.

Patrick : Bah, on n'a pas dévoilé des secrets d'Etat !

Le voyageur : Bien sûr. Mais me permettez-vous de m'interroger sur une phrase assez énigmatique que l'un de vous vient de prononcer ? Quelque chose comme « Et cet avertissement est très drôle par-dessus le marché ». Du moins, c'est ce que j'ai cru comprendre. En quoi un avertissement peut-il être drôle ? Maintenant, je dois vous dire que je suis Français. Il se peut que j'aie été dérouté par l'accent de votre région et que j'aie mal compris vos propos ...

Patrick : Ne m'en veuillez pas si je souris de votre ignorance du langage administratif belge. En fait, ce que mon ami a dit, c'est : « Et cet avertissement-extrait de rôle par-dessus le marché ».

Le voyageur : Ah, je vois que ce n'est pas tout à fait ce que j'ai compris.

Patrick : Eh non, c'est même tout autre chose et, croyez-moi, de beaucoup moins drôle ! Pour nous Belges, ces termes obscurs sont très familiers. On nous y a habitués. Cette curieuse formule « avertissement-extrait de rôle », c'est du pur jargon administratif. Et si vous voulez mon avis, carrément pompeux et grotesque. Tenez, mon ami Dany, qui travaille dans la finance, va se faire un plaisir de vous l'expliquer. A toi la parole, Dany !

Dany : Expliquer, expliquer, c'est pas si simple ! Enfin, on va essayer, mais ça risque de vous paraître un peu compliqué. Commençons par le commencement : « Avertis-

sement », d'abord. Il est vrai qu'en droit fiscal, on désigne par le terme « avertissement » la première invitation adressée au contribuable d'avoir à s'acquitter des contributions mises en recouvrement. Vous me suivez ?

Patrick : D'accord, mais ce mot évoque aussi l'idée d'un danger possible, d'une menace ...

Dany : Sans doute. En cas d'inexécution, l'Etat menacera et interviendra avec toute sa force de persuasion... si vous voyez ce que je veux dire.

Patrick : Oui, oui, on voit très bien ! Mais, quand même, ce terme d'« avertissement » n'est pas tout à fait approprié pour un premier contact ! Il est difficile d'admettre que l'Etat, dont un des devoirs est de vous protéger, se mette à vous menacer alors que vous n'avez commis aucune action répréhensible ! Vous ne trouvez pas ?

Dany : Euh, ça se défend...

Le voyageur : Ça me paraît même évident.

Patrick : Plutôt que d'un « avertissement », il vaudrait mieux parler d'un avis, d'une communication informant le contribuable du montant de son imposition, n'est-ce pas ? Allez, je te laisse poursuivre tes explications...

Dany : Bien. « Extrait de rôle », maintenant. Le rôle, encore une fois en droit fiscal, c'est la liste des personnes assujetties à l'impôt et indiquant pour chacune d'elle le montant de sa cotisation. De chaque article de ce « rôle » est tiré un extrait, appelé « avertissement », qui est alors adressé au contribuable.

Patrick : Bigre, on voit que tu as fait des études, toi ! Mais moi, simple contribuable et illettré fiscal, je m'en fous de ces rôles, de ces extraits, de ces machins ! Tous ces termes alambiqués, ça ne regarde que l'administration. Libre à elle de les employer de manière interne si ça lui chante ! Quant à l'Etat, s'il veut me dire quelque chose, il n'a qu'à me parler avec des mots à ma portée !

Dany : Je n'avais jamais vu le problème sous cet angle. Mais quand on y réfléchit, tu as parfaitement raison : « Avertissement-extrait de rôle », ça relève du message crypté.

Patrick : J'ajoute, pour tout vous dire, que je ne suis pas loin de soupçonner l'administration d'employer exprès un vocabulaire « ésotérique ». Rien de tel pour se donner un air savant et respectable : ça vous évite un flot de questions...

Le voyageur : Il n'a pas tout à fait tort, votre ami. Au fond, dans ses rapports avec le citoyen, l'Etat se doit d'adopter le langage le plus clair possible s'il veut être compris sans équivoque. Pour celui qui n'est pas Belge, il faut reconnaître que « avertissement-extrait de rôle », comme vous dites, n'évoque en rien l'idée d'un impôt à payer ou d'un trop-perçu à récupérer.

Patrick : Enfin quelqu'un qui est du même avis que moi ! Qui est capable de poser clairement le problème : De quoi parle-t-on ? A qui parle-t-on ?

Dany : Mais dis donc Patrick, si on profitait de la présence de Monsieur pour lui demander si la France utilise un vocabulaire aussi tarabiscoté ?

Patrick : Excellente idée ! Dites-nous, Monsieur, comment s'appelle en France le document par lequel l'administration fiscale informe le contribuable du montant de son imposition ?

Le voyageur : C'est très simple : en France, ce document s'appelle « l'avis d'imposition », et je vous assure qu'aucun Français ne doute de sa signification !

Pierre MÉLOT

L'AVEU

Dans son interview publiée par *Le Soir* (29/08/01), Elio Di Rupo a dit plein de choses notamment qu'il voulait pousser à la démocratie participative, développer le social, encourager l'élection directe des bourgmestres et conclure un pacte avec le secteur associatif pour lutter contre « la mondialisation globalibérale » (ndlr : sans doute faut-il comprendre « globo-ultralibérale »). Cela est fort intéressant et, assurément, tout démocrate sincère rougirait de s'opposer à ces intentions.

Mais, *in fine*, alors que Bénédicte Vaes et Luc Delfosse l'interrogeaient sur sa vision en matière de consultation populaire, le président du PS a répondu que, si son parti acceptait volontiers de consulter les citoyens au niveau local, voire régional, il n'était nullement question d'organiser des référendums nationaux parce que *ce serait le meilleur moyen de révéler des différences fondamentales de sensibilité et d'aller vers une déchirure définitive du pays. L'aveu est clair !*

Que craignez-vous donc, M. Di Rupo ? Vous êtes pourtant de taille à faire une carrière distinguée dans le haut personnel de la République.



FRANCOPHONIE, VASTE PROGRAMME

Petit jeu pour mieux nous connaître

Cette fois, nous allons rester en « Communauté française » de Belgique. Bien petite sur le plan de la superficie, notre Communauté n'en est pas moins très vaste sur le plan linguistique. A tel point que le français de l'ouest de la Wallonie n'est pas toujours compris à l'est. Sans oublier celui de Bruxelles...

Cinq groupes de trois phrases que l'on pourrait entendre quelque part en « Communauté française » sont proposés à votre sagacité. Une seule, chaque fois, correspond à la réalité. Cochez la bonne réponse (solution p. 22).

- A. Paie ton loyer, sinon tu vas encore devoir *baquer*.
 B. Où veux-tu que je te *baque* la brouette de sable ?
 C. Il a soigneusement *baqué* tous les classeurs dans la caisse.
- A. Le feu va s'éteindre ; il faudrait le *toquer* un peu.
 B. Je me suis *toqué* l'épaule au tennis.

- C. Il faut *toquer* sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler.
- A. Il a été licencié pour avoir *économisé* dans la caisse.
 B. C'est la troisième fois qu'on m'*économise* ce pot d'échappement !
 C. Madame, ne prenez plus la pilule si vous voulez *économiser* !
- A. Ne remonte pas trop vite les poids de l'horloge, tu vas la *débrôler*.
 B. Pour avoir un beau jardin, il faut *débrôler* les mauvaises herbes.
 C. Où ai-je encore *débrôlé* mes lunettes ?
- A. Je n'ai jamais rien *pité* en mathématiques.
 B. Papy m'a *pité* 1000 balles pour mon anniversaire.
 C. Elle l'a *pité* hors de la maison.



LANGUE ET CULTURE A BRUXELLES

Paul-Henry Gendebien répond aux observations de M. Georges Boreux :

... M. Georges Boreux, qui est un excellent militant wallon et réunionniste, a livré dans votre numéro de septembre (n° 38, p. 18) des observations critiques au sujet d'un paragraphe du « chapitre bruxellois » du Manifeste Politique du RWF-RBF.

Je veux prendre la peine d'y répondre, car il soulève des questions importantes. Je le rappelle brièvement : le RWF-RBF a choisi d'adopter une attitude politique et responsable, et non pas émotive au sujet de Bruxelles. Nous souhaitons clairement que les Bruxellois puissent se déterminer librement, par eux-mêmes, en faveur de la France, et accompagner la Wallonie dans cette démarche, s'ils le veulent. Les Bruxellois doivent pouvoir devenir Français à part entière (Bruxelles devenant une ville-département dotée des compétences régionales, tout en conservant ses missions et fonctions européennes et internationales grâce à l'appui politique de la puissance française).

Quant au Traité international que nous proposons entre France, Pays-Bas et Flandre, il ne serait conclu qu'après la disparition de l'Etat belge et après la reconnaissance internationale des nouvelles frontières d'Etat (fixées démocratiquement, bien entendu). Si, après cette reconnaissance, il subsistait encore des minorités de part et d'autre (ce qui sera de toute façon le cas des 15 % de Flamands résidant à Bruxelles et de certaines « poches francophones » en territoire flamand), leurs statuts devraient faire l'objet de garanties réciproques. Seul un Traité international constituera une sûreté suffisante à cet égard et, faut-il l'ajouter, une sûreté bien supérieure aux pseudo-facilités concédées à contrecœur dans l'ancien cadre belge. De même, et de toute évidence, un Traité interétatique en bonne et due forme sera, pour toutes les parties en cause, bien plus efficace que la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités, convention dont l'application, en Belgique, serait parfaitement aléatoire car soumise au seul bon vouloir de la Flandre et juridiquement faible par rapport à l'ordre interne.

Les réunionnistes ne peuvent donc pas, s'ils veulent être pris au sérieux ici et en Europe, gommer la question des minorités qui subsisteraient ici et là au sein même des Etats successeurs de l'ancienne Belgique. C'est l'une des explications du paragraphe du Manifeste, contesté par notre ami Georges Boreux.

Je me dois aussi de lui préciser que notre Manifeste n'indique nulle part que ce grand Traité culturel viserait en fait à soutenir le développement du néerlandais à Bruxelles. Nous voulons que Bruxelles reste définitivement ville française, culturellement et politiquement, mais nous refusons pour autant de nier les droits acquis de la minorité en ce qui concerne l'usage de sa langue par rapport à l'administration ou dans ses écoles.

Par ailleurs, il s'agit d'inverser le climat d'hostilité et de conflit entre cultures française et néerlandaise dans cette partie de l'Europe. Ce conflit n'a rien de fatal ni d'historiquement irréversible : il provient de l'existence même de l'Etat belge, c'est-à-dire qu'il est récent. La fin de l'Etat belge devrait signifier la fin du conflit entre deux langues et cultures qui appartiennent toutes deux au patrimoine européen.

Dans le contexte mondial présent et à venir, il est clair que toutes les langues européennes sont dans une posture fragile. Avec la France, notre intérêt - à nous autres francophones wallons et bruxellois - est de préserver la diversité culturelle et linguistique de l'Europe et du monde. Cela implique notamment que soient établies les conditions de survie des « petites langues », telles que le danois ou le néerlandais. Par là, il s'agit de vouloir préserver le droit à la différence et de lutter contre la prédominance de l'anglo-américain et donc contre la mondialisation globalisatrice. J'ose penser que M. Boreux voudra bien comprendre notre projet : respecter la minorité flamande à Bruxelles (au même titre que la minorité allemande en Alsace est parfaitement respectée par la République française), mais lutter en même temps contre la flamandisation rampante et l'anglo-américanisation sournoise qui frappe Bruxelles.

Cette vision est, faut-il le préciser, parfaitement comprise et encouragée par ceux qui nous soutiennent à Paris.

Je le répète : les réactions émotives à l'égard de Bruxelles doivent appartenir au passé, surtout si nous nous situons dans la perspective de l'après-Belgique. Allons-nous abandonner des centaines de milliers de Wallons installés à Bruxelles, allons-nous, sous prétexte de griefs anciens et largement dépassés en raison même des rapports de force au sein de ce qui reste d'Etat, livrer Bruxelles à la Flandre ?

Bien entendu, un référendum ou toute autre forme d'expression démocratique devra permettre aux Bruxellois de se choisir un avenir, sans que ce choix puisse avoir des conséquences négatives sur les options wallonnes.

Le Manifeste du RWF-RBF n'aurait pas été complet s'il n'avait osé aborder la question de Bruxelles. Je remercie donc M. Boreux et la revue Wallonie-France de m'avoir donné l'occasion d'explicitier nos propositions. Je signale aussi qu'il est possible d'obtenir le texte complet du Manifeste en écrivant à RWF-RBF, BP 28, 1050 IXELLES 1.

Très intéressé par l'article de M. Albert Salon paru dans notre dernier numéro, M. Georges Siméon, de Namur, nous communique « un son de cloche légèrement différent », celui de M. Claude Piron, professeur e.r. de l'Université de Genève et interprète réputé (1). Nous résumons ci-dessous son point de vue exposé le 3 mars 2001 lors d'un colloque organisé par le *Goethe Institut* de Bordeaux et intitulé :

L'EUROPE TRILINGUE : UN ESPOIR RÉALISTE ?

Sur le vieux continent, bien des voix s'élèvent en faveur d'un trilinguisme généralisé. Mais que veut dire être trilingue ? Serait-ce posséder à fond deux autres langues en sus de sa langue maternelle ? Le linguiste Claude Hagège a déjà montré l'énorme difficulté d'avoir une connaissance exhaustive d'une seule langue étrangère (compréhension immédiate des jeux de mots, absence d'accent caractéristique de l'étranger,...). Ces conditions sont très rarement remplies et donc, conclut Cl. Hagège, *le nombre des bilingues (...) est plutôt réduit*. Que dire alors du nombre des trilingues !

Sa propre expérience (notamment en anglais et en russe) conduit Cl. Piron à confirmer cet avis et il précise qu'*une langue est un enchevêtrement complexe de programmes, au sens informatique, dont le déroulement est constamment inhibé par des centaines de milliers de programmes secondaires ou tertiaires interférant avec les premiers*. Leur acquisition est lente et oblige l'étudiant à se corriger sans cesse. M. Piron rappelle qu'*il faut au moins 10.000 heures d'étude et de pratique (d'une langue) pour fixer les centaines de milliers de réflexes nécessaires (et) incompressibles*. Or, selon les pays, on enseigne la première langue étrangère pendant 800 à 1200 heures. On est donc loin du compte. Le grand-duché de Luxembourg constitue l'exception puisque, *sur 27 leçons hebdomadaires, 12 sont consacrées à deux langues étrangères (français et allemand), soit 3000 heures pour les 6 années primaires*. L'effort est poursuivi dans le secondaire. Seul donc en Europe, le Luxembourg abrite une population trilingue (ndlr : en comprenant le dialecte germanique local), mais les élèves de ce petit pays sont moins forts en mathématique et en sciences. Il y a toujours un prix à payer. Imaginons le même type de scolarisation dans d'autres pays européens et on verra que, faute de contacts quotidiens, le bénéfice se perdra très vite. Cl. Piron estime qu'en Europe, *la seule solution réaliste serait un trilinguisme comportant une bonne connaissance de la langue maternelle, une connaissance imparfaite mais relativement opérationnelle d'une 2^e langue et une initiation à une 3^e permettant, non son emploi, mais d'en avoir une certaine idée (...)* Malheureusement, ce système comporte de graves inconvénients : l'inégalité jouerait en faveur des anglophones ; en effet, les parents choisiraient massivement l'anglais, ce qui aurait comme conséquence de démotiver les élèves britanniques ou irlandais, assurés de voir les autres s'exprimer en anglais. Autre danger : l'avantage est évident pour les élèves de langue germanique (y compris les scandinaves) par rapport à ceux dont la langue est romane, slave ou grecque. Plus grave encore :

le trilinguisme, prôné pour sauvegarder la diversité, conduira tout droit à une soumission à l'anglophonie, avec pour conséquence l'imprégnation dans une façon de penser qui n'a rien à voir avec les traditions mentales et culturelles de l'Europe continentale.

Cependant, soutient Claude Piron partant de son expérience personnelle, il existe une solution réaliste et exempte d'inconvénients : c'est le trilinguisme « langue maternelle > espéranto > autre langue ». C'est pour lui la meilleure réponse à apporter, car elle est basée sur une étude des faits, d'ordre culturel, pédagogique, linguistique, phonétique et neuropsychologique. L'apprentissage de l'espéranto n'étant pas truffé de pièges comme semés à plaisir, la mise en route des réflexes est simplifiée à un point tel qu'*un mois d'espéranto équivaut à un an d'une autre langue* ou, si l'on préfère, six mois d'espéranto équivalent à six années d'étude d'une autre langue. Toutefois, pour que l'espéranto se diffuse partout dans le monde, il faudrait l'adhésion massive des milieux politiques, universitaires et culturels. Et là, Claude Piron lui-même reste sceptique.

Ndlr : *Wallonie-France*, dont le souci majeur en matière linguistique est la défense du français, n'a pas l'intention de s'immiscer dans le débat entre partisans et adversaires de la langue inventée par le Dr Zamenhof il y a 120 ans. Notre périodique entend simplement verser au dossier le point de vue d'un professionnel qui connaît bien les difficultés de l'apprentissage des langues vivantes.

Jacques Liénard

(1) notamment à l'ONU. Adresse de Claude Piron : 22, rue de l'Etray, CH 1196 GLAND.

« J'ACCUSE RECEPTION ... »

Comme tout le monde le sait, l'Etat belge recense - ou plutôt enquête. A côté de questions anodines en apparaissent d'autres, portant sur la vie privée, qui alarment beaucoup de citoyens. Pierre Mélot, quant à lui, s'étonne de voir passer sous silence un point essentiel et entend le faire savoir au ministre de l'Economie, Charles Picqué :

J'accuse réception des questionnaires de l'enquête socio-économique générale 2001 qui s'adressent à moi-même et à mon logement.

Ces questions (mais plutôt leurs réponses), me dites-vous en préambule, servent uniquement à établir des statistiques globales et anonymes, ce dont je ne doute pas.

En revanche, je doute sincèrement de leur pertinence sur un point au moins, et je tiens à vous l'exprimer.

Si l'on peut juger intéressant de faire apparaître dans des statistiques officielles l'état des corniches ou combien de fois le citoyen fait ses courses par semaine, on ne voit pas pourquoi il ne serait pas judicieux également de révéler au public qui, dans ce pays, parle quoi en posant la question disparue, depuis plusieurs années, de ces grandes enquêtes décennales : « Quelle est la langue usitée dans votre foyer ? »

■ Question essentielle puisqu'elle porte sur l'identité même du citoyen dont tout le développement, le savoir, la culture, les habitudes, la manière de vivre vont s'organiser autour et grâce à ce moyen d'expression fondamental qu'est la langue.

■ Question capitale qui va avoir des répercussions sur de nombreux plans - politique, culturel, social, économique - rappelons-le, et vitale pour les francophones qui, s'ils habitent au nord de la Belgique, dans les communes dites « à facilités » ou à Fourons, sont d'office réputés Flamands aux yeux des statistiques, ce qui rend ces dernières erronées.

■ Question délicate, nul ne l'ignore, surtout pour la Flandre qui - à la publication des réponses à cette question - verrait apparaître en son sein et au grand jour un nombre important de citoyens de langue française, ce qu'elle veut éviter à tout prix.

Donnant suite aux revendications flamandes visant à l'opacité sur ce point de première importance, le pouvoir politique a donc fait en sorte qu'il ne soit plus possible - ni permis - en Belgique, pays multilingue du XXI^e siècle, de publier la répartition exacte des citoyens selon la langue de leur foyer : français, néerlandais, allemand ou autre. Gommer la question linguistique paraît être le mot d'ordre du pouvoir politique pour s'enlever une épine hors du pied et tronquer la réalité.

Me penchant sur la dernière édition de l'aperçu statistique de la Belgique intitulé « Chiffres-clés 2001 », que vous préfacez, je découvre pourtant nombre de rubriques qui comptabilisent des données classées par région : grandeur moyenne des ménages, taux d'emploi, revenus et rémunérations, relations sociales, construction, etc. Ce faisant, vous êtes bien forcé de constater que les régions ont des caractéristiques propres, reconnaissant implicitement par là le critère premier de partage de l'Etat en régions : la langue. Le hic, c'est que, à l'instar de l'autruche, votre Institut national des Statistiques, sur les injonctions du pouvoir politique, préfère enfouir sa tête dans le sable et considérer, dans une précision bien peu « statistique », que tous les Flamands sont néerlandophones et tous les Wallons francophones ou germanophones.

Dans votre préface même, je m'étonne de lire des phrases qui annoncent, à grand renfort d'énumérations et d'adjectifs péremptaires, le caractère nécessaire et précis des données fournies par vos services, telles que : « La mission de l'Institut national de Statistique est de répondre aux besoins des autorités, des entreprises et des citoyens par une information chiffrée sur la situation réelle du pays ». Ou encore « Disposer de chiffres pertinents (...) est aussi nécessaire (...) à la curiosité de tout un chacun, désireux d'avoir une vraie vue d'ensemble chiffrée de la société belge ». Et que dire de cette affirmation qui est en contradiction avec le questionnaire, à mon avis lacunaire, de la présente enquête : « La brochure que vous consultez répond exactement à cette attente » ?

J'ai le regret de vous dire que mon attente, et probablement celle de nombreux citoyens qui ne prendront sans doute pas la peine de vous l'écrire, n'est pas satisfaite sur

le plan de la publication du nombre de locuteurs différents vivant dans l'Etat belge.

Je ne prendrai donc la peine de répondre à ce questionnaire qu'à partir du moment où il me rendra la possibilité de déclarer, ainsi que tous les autres Belges, la langue usitée dans mon foyer.

NOUS AVONS VU POUR VOUS

« Trooz à l'heure citoyenne du département de l'Ourte », une exposition organisée à Forêt, sur le site de la Fenderie, dans le cadre des Journées du Patrioïne et prolongée jusqu'au 15 novembre.

Dans le cadre du thème « itinéraire au fil des idées », les organisateurs, soutenus par Action Village Wallonie, se sont penchés sur cette période charnière au niveau du changement des idées. En prenant comme point de départ « l'heureuse révolution » liégeoise de 1789, ils nous font revivre les événements relatifs à l'émergence de cette aspiration nouvelle vers la liberté qui entraîna le renversement de l'Ancien Régime. La principauté de Liège était un terreau remarquable quant au développement de ces idées nouvelles. Il suffit pour s'en convaincre de se remémorer l'épisode de la Paix de Fexhe (1316), la pénétration des lumières à l'époque du prince-évêque Velbruck, le Congrès de Polleur (1789) ou la demande de réunion des territoires liégeois à la France en 1793.

Richement illustrée de reproductions de documents d'époque, de cartes géographiques explicatives à souhait et de gravures anciennes provenant des collections privées de Mme Marie-France Jarbinet, de M. Maurice Lebeau et de la fondation Adolphe Hardy représentée par M. Joseph Gelis, cette exposition nous permet de redécouvrir une période essentielle et pourtant peu connue de l'histoire de notre région. Car, pour ce qui est antérieur à la création de la Belgique, l'histoire de la principauté de Liège, indépendante depuis plus de 800 ans et représentant un tiers du territoire wallon de 1830, était dérangeante. Elle fut donc ignorée. Tout ce qui ne préfigurait pas l'unité nationale belge dans le récit du passé fut supprimé des manuels d'histoire. Le dommage est grand et, de la sorte, nous avons perdu la fierté d'un passé pourtant prestigieux. Nous avons perdu la mémoire de ce que fut notre région, tant sur le plan de l'importance géographique - la principauté s'étendant jusqu'à la frontière française - que sur le plan de la démocratie. C'est là tout ce que cette exposition nous invitait à découvrir.

Epinglé parmi les sujets abordés, voici quelques lignes que l'on pourra juger anecdotiques, surprenantes ou illustratives d'une période trop souvent mal connue.

La cathédrale Saint-Lambert

Ce n'est pas la Révolution française qui a détruit la cathédrale Saint-Lambert, comme elle le fit, par exemple, avec les monastères d'Orval, près de Virton, et de Villers-la-Ville, près de Nivelles. Ce sont les Liégeois eux-mêmes qui se sont acharnés sur le monument.

Les « patriotes » de l'époque voulaient ainsi décapiter une église qui s'était prétendue souveraine. Les ardeurs symboliques destructrices firent assez rapidement place à des considérations plus terre à terre. Dès 1793, la toiture fut entamée et on en retira du plomb pour en faire des munitions. De 1795 à 1797, on récupère la chaux. La cathédrale à ciel ouvert se dégrade alors très vite. En 1810, on évacue le plus gros des décombres pour en faire une place publique. Les vestiges serviront notamment à remblayer en partie le bras de la Sauvenière pour en faire une promenade publique.

La conscription

Principal sujet des griefs pour tous ceux qui se plaisent à critiquer exagérément la période française (1794-1814), cette obligation militaire, nouvelle partout - avant 1789, les armées n'étaient formées que de volontaires - suscita bien des réactions. En devenant officiellement Français en 1795, nos aïeux héritèrent des mêmes droits et des mêmes devoirs que les autres citoyens de la République. C'est-à-dire des avantages et des inconvénients, dont l'obligation militaire n'était pas une des moindres. Pourtant, entre 1798 et 1813, seuls 3,6 % de la population du département de l'Ourte est passée sous les drapeaux. Ce qui est bien peu comparé à ce qui se pratiqua par la suite. En 14-

18, la France a mobilisé 19,5 % de sa population et la Belgique 7,2 % en 1940.

Grégoire Chapuis

Révolutionnaire humaniste, ce médecin accoucheur fut condamné à mort en 1794 à la suite du retour du prince-évêque. Il fut décapité à la hache à Verviers ; le bourreau dut s'y reprendre à 7 fois, avant d'être obligé de terminer le « travail » ...à la scie ! L'année suivante, les Verviétois lui élevèrent une stèle et, en 1880, on lui érigea une statue place du Martyr. Il s'agit là du seul monument lié à l'un des héros de la révolution de 1789 en terre liégeoise et même wallonne !

Dans la foulée, on en apprend plus sur 3 autres personnages locaux ayant exercé un rôle militaire durant la période française : Jacques Chapuis, frère du précité, Jean-Joseph Fyon et surtout Henri Jardon, militaire de carrière, général de la République et de l'Empire, mort au combat en 1809 au Portugal, et dont le nom figure sur l'Arc de triomphe à Paris.

Voilà quelques-unes des informations que l'on peut glaner tout au long de cette exposition. On vous annonce déjà qu'elle sera reprogrammée - et améliorée - l'année prochaine. A ne pas manquer !

Eric SMETS



Association Le Droit de Comprendre. LES FRANÇAIS ET LEUR LANGUE EN 2001. Rapport des Associations.

Manifestement, la langue française, ou plutôt son emploi, est aujourd'hui en crise : face à l'anglais ou plus précisément à l'anglo-américain et son « hégémonie galopante », il semble bien en effet que notre langue n'occupe plus la place ou, en termes militaires, la position d'antan, que ce soit à l'étranger ou dans ses vieux territoires patrimoniaux. Dès lors, il est question chez d'aucuns d'une véritable guerre, d'une guerre dans laquelle le français serait en repli, en situation de défense et donc, en situation d'infériorité. Rien d'étonnant dès lors à ce que l'écrivain Claude Duneton, auteur bien connu de *La mort du français*, ouvrage publié chez Plon en 1999, retrouve, dans sa préface, des accents guerriers pour appeler les Français à s'engager dans cette lutte.

Il est vrai que face à ce constat inquiétant, on observe chez la plupart des usagers une attitude faite de passivité et d'indifférence quasi totale, cependant que certains, au nom d'une certaine conception de la modernité, vont carrément jusqu'à prôner l'adoption massive de mots et d'expressions empruntés à l'anglais, que nos scientifiques, au lieu d'affirmer haut et clair dans le monde leur identité française (ou francophone), renoncent volontairement à leur idiome propre en recourant à l'anglais dans leurs

conférences et leurs publications. De leur côté, bien des linguistes français, au nom du caractère strictement descriptif, non normatif, de leur discipline, se contentent de constater l'évolution des choses, quand ils n'en soulignent pas les avantages en évoquant un enrichissement du français par le bais de tous ces apports étrangers. Certes, des emprunts totalement assimilés et intégrés à la langue, comme *paquebot*, *réaliser* (au sens de : *se rendre compte*) ou *redingote*, prouvent bien la vitalité d'une langue capable de « naturaliser » ces mots, mais la masse actuelle des anglicismes employés sans nulle adaptation, ni phonétique ni graphique, ne risque-t-elle pas de poser problème pour des usagers désarmés ? Songeons par exemple aux difficultés d'ordre orthographique que constituent pour nos élèves des anglicismes tels que *connection* au lieu de *connexion*.

Face à ces évolutions, chacun réagira selon ses préférences, mais la neutralité, qui consiste précisément à ne pas réagir, c'est déjà l'abandon, la résignation ou pire, la complicité. Depuis fort longtemps existaient deux associations qui s'étaient fixé pour but la défense et illustration de la langue française. Il s'agissait respectivement de *l'Avenir de la langue française* et de *Défense de la langue*

française. En octobre 1994, elles unirent leurs efforts en fondant, avec d'autres associations, *Le Droit de Comprendre*. On sait que la loi du 4 août 1994 permet alors de se porter partie civile en cas d'infractions à l'emploi du français.

Le présent rapport, précédé d'une introduction, comprend huit grands chapitres, dans lesquels on traite de l'usage du français dans différents domaines de la vie culturelle, sociale et économique : on y aborde successivement le débat public (I), la consommation et la publicité (II), le travail (III), la recherche scientifique (IV), l'enseignement (V), l'internet (VI), les institutions européennes (VII), les administrations, tant civiles que militaires (VIII).

Loin de tout purisme excessif prônant un modèle intangible, éternel, et donc, parfait, les auteurs soulignent un simple fait d'évidence, que notre époque tant à oublier : « le droit de vivre et de travailler en français » (p. 145). Un droit profondément démocratique, faut-il le dire.

Or, loin d'un René Etiemble qui, dans son pamphlet *Parlez-vous franglais ?* de 1964, évoquait une invasion anglo-américaine, venue de l'extérieur, les auteurs montrent que le danger vient au contraire de l'intérieur : « En tout état de cause, la maltraitance de la langue française, l'essentiel des menaces qui pèsent sur son avenir, ne viennent ni des Etats-Unis, ni de Bruxelles, ni d'ailleurs. » (p. 144)

Ce sont les usagers qui renoncent eux-mêmes à l'exercice de ce droit élémentaire. En Wallonie et à Bruxelles, on peut même dire que les anglicismes sont littéralement imposés « d'en haut », par ignorance, paresse linguistique ou désir de dissimuler les conflits entre les deux langues dites nationales de l'Etat belge. Il suffit de lire un dépliant (pardon : un *folder* !) de l'administration des Postes pour buter littéralement sur une quantité d'anglicismes inutiles.

On sait depuis le grand linguiste André Martinet que l'évolution d'une langue est soumise à une double loi, d'une part celle du moindre effort et d'autre part le besoin d'expressivité, et que les résultats de cette tension dialectique échappent la plupart du temps aux usagers, lesquels croient toujours parler la même langue que leurs parents : pensons par exemple à la transformation, voire disparition, de tel ou tel phonème (l'opposition de la voyelle nasale dans les mots *brun* et *brin*) ou au contraire à

l'apparition d'un nouveau son (la prononciation de la finale dans des mots comme *parking*, *smoking*, etc.), à l'évolution sémantique des mots (par exemple, le néologisme sémantique de *se planter* au sens de *se tromper*, que le Robert date de 1970), la transformation de telle ou telle structure (ainsi, l'emploi transitif du verbe *débuter*), etc. Ici, nous savons bien qu'il est dans la nature de toute langue vivante de se transformer, pour répondre à de nouveaux besoins, mais aussi que cette transformation naturelle s'effectue lentement (sauf dans des situations de crise graves comme la disparition du système éducatif et le recul de l'écrit – toujours conservateur – à la chute de l'Empire romain), de façon presque insensible, car le besoin d'intercompréhension entre les usagers contemporains constitue un frein puissant capable d'empêcher les évolutions brusques. Sinon, il faut bien dire que le changement est un phénomène inéluctable dans toute société et donc, dans la langue qui est la sienne.

Mais il n'en va de même en ce qui concerne l'usage même de la langue : ici, il s'agit d'êtres humains, de citoyens libres, dotés de conscience, d'affectivité et de possibilités d'action. Ils ont, s'ils s'en donnent la peine, le pouvoir de prendre des décisions et d'agir. Souvenons-nous, quelle que soit notre sensibilité politique par ailleurs, de l'exemple du général de Gaulle qui, à un certain moment, sut dire non face à la défaite de la France, qui semblait aussi inéluctable, et qui ranima la flamme de la Résistance, contre les envahisseurs, certes, mais aussi, contre les ennemis de l'intérieur, ceux qui trahissaient la Nation. C'est cette attitude volontariste qui semble unir les diverses associations représentées ici :

« Il ne tient qu'aux citoyens libres et informés de se donner les moyens [...] d'inverser le cours de la disparition programmée de la langue française. » (p.145)
Que dire de plus, sinon : « Alors, faisons-le ! »

Albert BARRERA-VIDAL,
Université de Liège

(1) Paris : Editions des Ecrivains, 2001, 180 pp., 70 FF (10,67 EUROS).

BREVE

Un de nos abonnés, philatéliste à ses heures, nous communique le n° 4/2001 de *Philanews*, bulletin édité par le service des postes (belges).

Bien en évidence sur l'enveloppe, une belle vignette annonçant la *Fila Kortrijk 2002*, c'est-à-dire l'exposition qui se tiendra à Courtrai du 11 au 14 juillet prochain.

Vous l'avez compris, les choix de la date et du lieu ne sont pas innocents puisque la vignette en question porte le dessin d'un éperon d'or et la mention *700 jaar Guldensporenslag* et *700^{ème} anniversaire de la Bataille des Eperons d'Or*. Afin que nul ne l'ignore, la dernière page du bulletin reproduit en grand la dite vignette. De plus, à l'occasion du fameux 7^e centenaire, 2 timbres seront émis. Les anniversaires, c'est comme les batailles, ça se prépare ! Au fait, verra-t-on émettre un timbre pour commémorer la journée de Mons-en-Pevèle (18 août 1304) lors de laquelle Philippe le Bel mit les communiens flamands en déroute ?

APPELEZ-MOI EXCELLENCE

Un ambassadeur parle
par Bernard DORIN (1)

M. Bernard Dorin, Ambassadeur de France, ne prétend pas ici faire œuvre de mémorialiste ou nous livrer un essai satirique. Il désire offrir quelques réflexions sur la diplomatie française au travers d'anecdotes puisées dans son expérience professionnelle.

Dans un premier chapitre, l'auteur met en exergue cinq caractéristiques qui permettent de définir la diplomatie. Puis l'Ambassadeur dément les préjugés qui pèsent sur cette fonction: c'est une tâche très importante et extrêmement absorbante, qui n'apporte à son titulaire, recruté par concours, aucun privilège exorbitant. Bernard Dorin illustre ensuite les difficultés que rencontre aujourd'hui la diplomatie française.

Depuis 1958, elle est devenue une prérogative du Président de la République, au détriment du quai d'Orsay. Cependant, les moyens mis en œuvre à l'Élysée paraissent insuffisants et on constate un déséquilibre entre les services de la Présidence et le Ministère des Affaires étrangères. En outre, les diplomates ne disposent plus des budgets et d'un personnel suffisants pour accomplir les missions de plus en plus nombreuses et diversifiées (en matière économique notamment) qui leur sont confiées. Seules de profondes réformes pourraient contribuer à résoudre ces problèmes.

Suivent quelques réflexions à la fois intéressantes et amusantes sur le protocole toujours en usage dans la diplomatie. L'auteur rappelle les difficultés de communication entre peuples de culture différente et le rôle délicat des diplomates pour favoriser celle-ci; il s'agit en effet de concilier parfois courtoisie et fermeté. L'ambassadeur insiste sur les dangers d'une «vision» diplomatique à court terme et sur la nécessité d'une grande cohérence politique en ce domaine. Il convient d'anticiper les événements afin de ne pas se laisser surprendre. Aussi le goût immodéré des diplomates pour le statu quo, source de nombre d'injustices, de situations odieuses ou absurdes, constitue souvent un danger dans les relations internationales.

Bernard Dorin énonce dès lors quelques principes qui devraient sous-tendre la diplomatie et tout particulièrement les spécificités de la politique extérieure française. La France doit s'appuyer sur des valeurs de portée universelle.

Ainsi, la «Déclaration des droits de l'homme et du citoyen» est un trésor que la diplomatie française, malheureusement, n'exploite pas. L'Ambassadeur précise ensuite les qualités d'une bonne diplomatie: le courage, car la lâcheté mène au désastre et a parfois entraîné des génocides, la volonté, sous condition de lucidité, l'imagination, fondée sur le réalisme, la ferveur, en tant qu'élan constructif, la réflexion et la transparence. Les diplomates ne

peuvent accepter que leurs missions soient entachées par la lâcheté, la violence ou l'indifférence. Ici, le «droit d'interférence humanitaire», inventé par Bernard Kouchner, apparaît comme un immense progrès.

Enfin, l'auteur affirme qu'un ambassadeur doit garder sa propre appréciation, basée sur un idéal. Pour lui, il s'agit de la défense des identités. Le grand dessein qu'il a poursuivi, c'est celui de la francophonie. Il rappelle ici le rôle important qu'il a joué dans la genèse du «coup» de Montréal, lorsque de Gaulle a prononcé les mots fameux: «Vive le Québec libre!». L'ambassadeur illustre enfin ce qui précède en rapportant ses expériences successives dans les divers postes qu'il a occupés, en Haïti, en Afrique du Sud, au Brésil, au Japon et au Royaume-Uni. Quelques anecdotes et de judicieuses considérations sur les particularités de ces différents pays viennent enrichir le récit. L'auteur propose, en conclusion, quelques grands projets que pourrait mener la France dans le monde.

Bernard Dorin nous offre un très intéressant ouvrage, dont on ne peut que conseiller la lecture. On dévore ce livre, à la fois instructif, limpide et bien écrit. On regrettera cependant de nombreuses imperfections dues à une correction d'épreuves trop rapide et la présence de photos inutiles au développement du sujet. Au-delà des mots, l'auteur fait preuve d'un grand humanisme et défend des idées nobles. Il nous soumet aussi un grand dessein: la défense de la francophonie. Le lecteur trouvera là matière à riches réflexions.

Toutefois, à vous lire aujourd'hui, Monsieur l'Ambassadeur, je suis triste. Que vous mettiez en avant le Québec me réjouit et le rôle que vous y avez joué en 1967 vous fonde à bien en parler. Que vous évoquiez la question du Val d'Aoste m'intéresse et m'interpelle; les Valdôtains ont bien sûr leur place en francophonie. Mais que vous passiez sous silence – ou peu s'en faut: 3 lignes p. 104; 2 lignes p. 114 et 5 lignes p. 185, soit au total 10 lignes, mais près de 4 pages à propos du Val d'Aoste – les problèmes des francophones en Belgique m'étonne (au sens premier: être frappé par le tonnerre). Vous écrivez que la Belgique, ce royaume artificiel, va se scinder en deux, à court terme, sur une base linguistique, que l'Europe doit prendre ce phénomène en compte, et vous avez une pensée émue pour cette chère Wallonie et pour quelques personnalités qui ont joué un grand rôle dans la fédéralisation de ce pays. Point à la ligne.

Vous qui défendez bec et ongles la francophonie, mais aussi les droits de l'homme, comment pouvez-vous oublier le combat mené par les Wallons et par les francophones de Bruxelles pour l'usage du français? Car c'est bien cela qui est en cause. Un Commissaire européen

vient encore d'enquêter dans la périphérie bruxelloise, où 120 000 francophones luttent pour jouir de certains droits élémentaires. Vous qui vous insurgez à juste titre contre la «langue de bois» diplomatique, qui prétendez – et montrez d'ailleurs – ne plus être lié par votre devoir de réserve, vous qui affirmez avec beaucoup de pertinence que la diplomatie doit prévoir, comment pouvez-vous ne pas évoquer les objectifs poursuivis par les mouvements «rattachistes», qui appellent de leurs vœux et de leur cœur la réunion de la Wallonie à la France? Aujourd'hui, alors que les milieux d'affaires investissent en/la Wallonie (Suez, Usinor, Carrefour, etc.), alors que la cause «rattachiste» souffre d'un manque chronique de «publicité» en Belgique, mais surtout dans l'Hexagone, où est la France, que font ses ambassadeurs ?

Non, je ne peux comprendre que vous ayez manqué cette occasion de parler de notre combat. Aujourd'hui, Monsieur l'Ambassadeur, je suis désorienté, je suis triste, mon cœur saigne. Aujourd'hui, *je vous appelle, Excellence*, et,

je vous en prie, qu'un *Ambassadeur parle* ! Je vous invite, cher compatriote, à venir vibrer avec les Liégeois à l'occasion du 14 juillet l'année prochaine en leur Cité ardente...

Marc SUTTOR

(1) Paris-Montréal, 2001, 328 pp. ; 19 ph. h.-t. ; 820 FB.

SOLUTION DU JEU DE LA P. 15

1. B. : baquer = déverser (Brabant wallon) ;
2. A. : toquer = attiser (Wallonie occidentale) ;
3. C. : économiser = être enceinte (Bruxelles) ;
4. A. : débrôler = détraquer (Gaume) ;
5. C. : piter = expulser (Wallonie orientale).

BREVES

A partir du moment où l'on se présente comme candidat bourgmestre à Bruxelles, il est normal d'avoir une connaissance suffisante du néerlandais, a cru bon d'affirmer, 'loyalement fédéral', M. Daniel Ducarme. Et d'ajouter, à l'attention des unilingues : Ils apprennent le flamand ou on les remplace. Même Mme Brigitte Grouwels, *pasionaria* de la cause flamande en l'auguste Capitale, n'aurait osé pareille sortie, y compris dans ses rêves antifrancophones les plus fous ; *dank u* donc, cher Monsieur Loyal, mais rappelez-nous, à l'occasion, de ne plus jamais vous confier la défense de nos intérêts.

Altesse, par l'image de votre famille rayonnante (*sic*), vous représentez (*re-sic*) les 75% des familles belges composées d'un couple avec plus ou moins 1,5 enfant(s) (*re-re-sic*). C'est ainsi que C4, mensuel pour les sans-emploi, a, très sérieusement, sollicité le Haut Patronage de Son Altesse Royale, la Princesse Mathilde de Belgique, pour le dossier thématique qu'il a consacré, en septembre, à la problématique des « nouvelles familles ». Ne trouvez-vous pas *indécent*, chers lecteurs, que des 'sans-culottes' en mal de perruques osent ainsi se prosterner en ce 21^e siècle commençant ?



A NOS ABONNÉS

La bonne gestion de notre périodique requiert une reprise régulière des abonnements. Dorénavant, vous trouverez :

- un point vert, collé sur l'étiquette portant vos nom et adresse, qui signale que votre abonnement arrive à échéance ;
- un point rouge qui vous avertit que, l'abonnement n'ayant pas été renouvelé à temps, ce numéro de *Wallonie-France* est le dernier que vous recevrez... à moins que vous ne repreniez l'abonnement dans le mois !

IMPERIUM BELGO-FLAMAND, DOCILITÉ WALLONNE

En Belgique, la chienlit existentielle qui ronge l'Etat à petit feu s'annonce de plus belle. De récents signes avant-coureurs indiquent que la trêve intérieure pour faire bonne figure à la présidence de l'U E s'achèvera en janvier.

■ Une dangereuse morphine

Le *Djihad* flamingant, menée avec grande persévérance et beaucoup d'habileté depuis 1870, devra forcément emporter de nouvelles positions, en l'an 2002, année hautement symbolique de commémoration de la défaite française des Eperons d'Or en 1302 ! Le combat du Flamand est séculaire et organisé. Les enjeux en sont très concrets : l'approfondissement du régime privilégié des nationaux flamands et leur enrichissement particulier, forcément au détriment du membre français du couple, les Wallons et Bruxellois. Les actions de la Flandre pour s'assurer la mainmise sur la Région bruxelloise soutiennent cet objectif de richesse et de pouvoir.

Il faut bien voir, à la lecture des revendications politiques du Flamand, officielles et publiées, que le romantisme d'une patrie Belgique commune est devenu une dangereuse morphine. Les concepts d'égalité et de fraternité citoyennes comme de solidarité « belges » ne sont plus de mise en Flandre, sauf dans les discours « diplomatiques » et les apartés privés amicaux mais trompeurs.

La Nation flamande s'affirme partout sous son nom « *Vlaams* », à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Le qualificatif « belge » ne fait plus le poids dans ses médias. Lisons cette presse de langue flamande pour bien comprendre les arrières-pensées de la Flandre vis-à-vis du royaume de Belgique et des autres.

Wallons et Bruxellois, comme d'ailleurs les Européens, prendront alors mieux conscience de la portée des mots exprimés en février 1970 par le premier ministre, le Flamand Gaston Eyskens, quand il déclara très justement que « l'Etat unitaire était dépassé par les faits ».

Ainsi s'ouvrait la voie, d'abord sous le faux nez d'une régionalisation puis d'un Etat fédéral, du système confédéral mis en place dès 1980 et définitivement consolidé par les plus récentes réformes institutionnelles de 1993 et 2001. Et la Déclaration gouvernementale d'octobre annonce déjà l'accentuation du confédéralisme par une énième révision constitutionnelle.

La confédération de la Wallonie et de la Flandre, chacune autonome et souveraine dans pratiquement tous les domaines, y compris dans leur droit de nouer des traités internationaux, sauf à maintenir un accord d'association restreinte entre elles, ne sera pas viable dans la durée comme le montrent tous les exemples confédéraux de l'Histoire.

■ Une dynamique irréversible

La dynamique institutionnelle conduit de façon irréversible au démantèlement de l'Etat belge, quitte à s'accrocher un temps à une monarchie paravent.

L'avortement de la confédération des Etats Belges Unis de 1790 est un intéressant précédent.

Dans le rapport du Sénat Doc. 434/2 de 1980, on lit : « Comment résoudre à l'avenir la situation conflictuelle qu'entraînera la création d'un Etat fédéral *dualiste* ? On ne connaît guère d'exemples de régimes fédéraux où pareille situation conflictuelle permanente soit réglée de manière adéquate. »

Carl J. Friedrich, professeur de Harvard, n'a-t-il pas écrit avec d'autres qu'au moins 6 entités sont nécessaires à la viabilité d'un Etat fédéral ? La Suisse en a 25, l'Autriche 9, l'Allemagne 11.

La dualité nationalitaire, aujourd'hui enfin reconnue en Belgique, fera que le royaume tombera en léthargie pour finir par mourir sans troubler l'ordre européen pour autant.

Le premier quotidien flamand *De Standaard*, consacrant son supplément Europe du 19 octobre à la Belgique, met en exergue sur la couverture deux citations : *The Economist* britannique, *Pourquoi la Belgique se comporte-t-elle en championne de la cause européenne alors qu'elle est elle-même en train de se désintégrer ?* Et la crainte du prince héritier Philippe : *Si les Flamands et les Wallons ne veulent plus travailler ensemble, cela a peu de sens de commencer une coopération européenne.*

Ces deux phénomènes ne sont toutefois pas incompatibles ; l'Europe ne peut, comme le souligne Jean-Marc Ferry, confisquer aux nations l'autonomie qu'à juste titre, elles tiennent pour essentielles : la libre disposition de leur reproduction culturelle et la libre ouverture sur les nations de leur propre culture, ou les autres selon leur propre choix.

Ce sera demain l'Europe des nations culturelles, non des Régions nationalement étriquées. L'Europe des Régions est une duperie.

■ Des projets en commun au royaume de Belgique ?

Deux exemples actuels sont criants : la SNCB et la SABENA, toutes deux virtuellement en faillite.

- Voici une entreprise de chemins de fer pour un territoire de 30.514 km² menacée par le chantage de la Flandre en vue d'une scission en deux de la société et un plan d'investissement 2001-2012 plus favorable à la Flandre.

L'hebdomadaire *Père Ubu* du 18 octobre dit bien ce qu'il en est : *Quand il n'y aura plus d'argent, les Flamands rempliront les caisses... à la condition que l'on scinde nos chemins de fer en Vlaamse Spoorwegen et Chemins de fer wallons. On parie que c'est là le plan ?*

Jacques Cornet, directeur à l'UIC, (Union Internationale des Chemins de fer), interviewé dans *Le Soir* du 1^{er} août à ce propos, répond : *A l'intérieur d'un même Etat, je n'ai pas connaissance d'une régionalisation de son chemin de fer, nulle part dans le monde. Ou alors, il faut faire deux Etats.*

• Quant à la SABENA, le commentaire que lui consacre *De Standaard* dans son reportage des 6/7 octobre en dit long : *Ce qui distingue indiscutablement la SABENA de la plupart de ses concurrents étrangers est le tiède enthousiasme de son public national. Ce lien patriotique, les Belges ne l'ont pas avec la SABENA. Certainement pas les Flamands, pour qui la SABENA -chouchou de la Cour et enseigne de la Belgique traditionnelle - garde la réputation d'être un bastion francophone. Même si ce n'est plus vrai (et comment !), l'image continue d'exercer son influence. Les mythes sont coriaces et meurent lentement. Or, une société d'aviation est toujours vue comme un drapeau, un chant du peuple, une armée : tout Etat souverain qui se respecte doit en avoir une. On ne peut donc s'étonner que l'image d'un pays, ou le défaut d'image, jaillisse sur sa société d'aviation.* Tout est dit.

■ Le chapeau boule noir-jaune-rouge

L'image de marque de la Belgique au plan international est devenue très logiquement faible, celle de la Flandre mauvaise (intolérance et sympathies fascistes), celle de la Wallonie quasi inconnue.

Bruxelles tire son épingle du jeu en tant que « capitale de l'Europe » et centre international d'affaires et de rencontres. A noter que le sondage d'opinion demandé par le *BBC World Service* vient de révéler que 36 % des Bruxellois se considéraient comme « citoyens du monde », 21 % comme Européens et 27 % comme Belges.

N'est-ce pas un atout que la Francophonie et la France ne peuvent pas négliger pour contrecarrer le plan de flamanisation et d'anglicisation de la Région-capitale de l'Europe ? Sérieux enjeu historique.

Les professionnels de la communication savent qu'une image de marque, d'un Etat comme d'un produit, s'écorne lorsqu'il y a divorce entre le discours et la réalité. Le bureau gantois Keppens'Krenties a donné pour logo à la présidence belge de l'UE un chapeau melon tricolore et Wilfried Keppens de s'en expliquer : *Le Belge ne marche pas derrière son drapeau. Il le symbolise plutôt par un chapeau melon. Il est de plus très difficile de ranger les Communautés et les Régions derrière un même logo. Assez curieusement, la Flandre fut surtout contrariée ; Bruxelles et la Wallonie furent plus enthousiastes pour le chapeau melon. Cela indique peut-être que la Belgique n'existe pas ? Mais la présidence belge de l'UE est, elle, une réalité* (*De Standaard* 19/10/01). Belle lucidité par rapport à la campagne télévisuelle de promotion de la Belgique conçue en été par l'agence LG & F.

Mais, curieusement, il aura fallu faire appel à un Américain pour vanter la fierté des citoyens de nos Régions pour la Belgique, dans une galopade se terminant - ô sottise incongruë - au sommet de la butte de Waterloo !

Dans le cadre de l'UE, quelle courtoisie pour nos amis Français et quel reflet de ce complexe antifrçais, le plus souvent inconscient, de l'établissement belge et des milieux flamands ! Le Lion de Waterloo n'est-il pas le symbole de la réaction et de la restauration de l'Ancien Régime, curieuse image de modernité pour le royaume de Belgique. Pourquoi pas la Tour de l'Yser que le lobby

flamand entend faire classer au patrimoine mondial de l'UNESCO ? Affaire à suivre.

■ Le Hainaut non admis au Palais

Décidément, les Wallons et les Bruxellois, de plus en plus marginalisés dans le royaume, ne sont pas au bout de leurs surprises. Par décision du gouvernement « belge », approuvée par le roi, le prochain enfant du prince héritier ne portera plus le titre de comte ou comtesse de Hainaut. Pourquoi donc ? Bien sûr, tout cela n'est que vanité - mais ô combien symbolique ! - dans le régime encore en vigueur, du dédain pour le peuple wallon.

Les Wallons ne peuvent oublier ce que leur rappelait le comte Albert du Bois au siècle passé : *Le comté de Hainaut fut, durant tout le moyen-âge, le fief le plus attaché à la couronne de France. Plusieurs comtes de Hainaut donnèrent leur vie sur les champs de bataille où s'affirma l'héroïsme de la Nation : à Crécy, à Poitiers, à Azincourt, à Courtrai ! Oui ! à Courtrai, le fils aîné du comte de Hainaut, Jean d'Ostrevant, tomba sous les goedendags des communiers flamands...* (1)

Les Flamands ont sûrement une mémoire bien plus profonde et toujours politiquement efficiente aujourd'hui.

■ La surenchère flamande assurée

L'actualité toute fraîche indique la surenchère flamingante qu'exercèrent les forces conjuguées du *Vlaams Blok*, du *CD&V* (ex-CVP), et de la fraction droitiste de la *Volkunie* constituée en parti *NVA*. Le *VLD*, parti du premier ministre, n'y sera pas étranger.

CD&V : le premier parti de Flandre s'est mué en *Christen-Democratisch en Vlaams* (chrétien, démocratique et flamand). L'identité flamande est ainsi mise en exergue pour attirer l'électeur et sortir le parti de l'opposition.

Mais, dans l'expression des intentions, la prudence hypocrite se retrouve comme une constante. L'entretien avec les frères Van Rompuy, éminences du parti, paru dans *De Standaard* du 7 /10/01, est symptomatique. Citons Herman Van Rompuy : *Sur le plan flamand, nous suivons un parcours radical sans tomber dans le piège du séparatisme* (Le maintien d'un Etat fédéral belge, vidé entre-temps de substance et de réel pouvoir, ne serait bien entendu pas gênant pour la Flandre. Au contraire, pour s'approprier Bruxelles, « capitale de la Flandre » !) *En substance, notre vision politique n'est pas si éloignée de celle définie par le parlement flamand. Il s'agit d'un confédéralisme avec un petit c. Le confédéralisme avec un grand C signifie une convention entre Etats souverains. Chez nous, personne ne veut entendre parler d'un tel modèle séparatiste.*

Mais Eric Van Rompuy précise aussitôt : *Le CD&V va oeuvrer au parlement flamand pour lui faire approuver une plate-forme de nouvelles réformes de l'Etat. Nous plaçons le centre de gravité dans les Etats fédérés. Ceux-ci devront être compétents pour les soins de santé, les allocations familiales, le marché de l'emploi, la politique scientifique, la mobilité. Chaque Etat fédéré devra, en outre, être fiscalement autonome. Cela porte sur quelque mille milliards de francs.*



Les CD&V Jongeren vont plus loin dans le dégraissage de l'Etat belge en communautarisant en plus la Justice...

Et, pour toute la Flandre, la Région de Bruxelles en tant que telle est niée et la protection des minorités francophone ne peut être reconnue ni assurée.

NVA : *Nieuw Vlaams Alliantie* (Alliance néo-flamande), parti nouvellement constitué, considère la Belgique comme une « contre-fédération » et opte résolument pour une Flandre indépendante, membre de l'UE.

C'est dans la logique de la politique générale de la Flandre, mais l'objectif est ici mis à nu. Comme le relevait L. Vander Kelen dans *Het Laatste Nieuws* à l'adresse du parti chrétien flamand CD&V : *Pourquoi ne pas appeler un chat, un chat ? Et dire tout simplement, nous sommes pour une Flandre indépendante.*

■ Sénat et mythe de l'Etat fédéral

Dans sa déclaration de politique générale d'octobre, le premier ministre vise la suppression du Sénat et du bicaméralisme. Qui croira encore à une volonté sincère de mener des projets communs au sein d'un Etat efficacement fédéral ? Francis Delpérée, professeur de droit à l'UCL, est très clair : *Le personnage politique le plus important du Royaume tire à vue, pour ne pas dire au bazooka, contre une institution majeure de la Belgique. C'est du bowling institutionnel. Tous les Etats fédéraux fonctionnent avec deux Chambres. Il faudrait que le Sénat soit plus représentatif des Communautés et des Régions. Aujourd'hui, c'est une pure proportionnelle. J'ai toujours*

dit que, dans un système fédéral dualiste comme le nôtre, un Sénat paritaire serait la meilleure formule (La Libre, 11/10/01).

Soyons-en certains : la Flandre dominatrice et sûre d'elle n'acceptera jamais. La Belgique doit demeurer un instrument au service de ses intérêts propres.

■ Docilité wallonne et escarmouches d'arrière-garde

Comme avant les élections de 1999, on entend M. Van Cauwenberghe, ministre-président de la Wallonie, déclarer que *les voix flamandes en faveur d'une nouvelle réforme de l'Etat et d'une défédéralisation de la Sécu ou d'une autonomie fiscale accrue n'auront aucun écho favorable auprès des Francophones. Et les Wallons céderont !*

Jacques Bauduin, secrétaire du parti ECOLO, se trompe lorsqu'il critique les scénarios pessimistes quant à la survie de l'Etat et aux périls qui guettent les entités fédérées les moins nanties. Il les qualifie de syndrome du « prophète autoréalisateur ». Il devrait pourtant savoir qu'en politique, comme en économie, de graves erreurs sont commises faute de prévoir correctement et d'annoncer les récessions par peur du même *self-fulfilling prophecy blame*.

Il est urgent pour la Wallonie, outre son « contrat d'avenir » de se donner un « projet politique et diplomatique » mobilisateur, considérant la faillite du fédéralisme à la belge.

Les Wallons sont-ils devenus amnésiques et sans fierté ni ressort national au delà de leurs clochers ? Sinon, ils se souviendront des résolutions du Congrès national wallon à Liège les 20 et 21 octobre 1945, dégageant au premier tour de scrutin une forte majorité pour le rattachement à la France et au second, pour l'expérience fédéraliste dans le cadre de la Belgique.

Or le fédéralisme a échoué sur les plans juridique, politique et socio-économique.

L'allocution prémonitoire adressée au Congrès par Charles Plisnier, Wallon et Prix Goncourt, garde toute sa pertinence et son actualité dans sa conclusion : *Si, comme je le crains, l'expérience de l'autonomie pour la Wallonie au sein d'un système belge avorte, alors nous serions justifiés à nous tourner vers la France et aucun reproche ne pourrait nous être adressé, car cette expérience, nous la ferons en toute loyauté et sans arrière-pensée d'aucune sorte. Croyez-le bien, la France viendra.*

Marc DE MIDDELEER
Docteur en droit, UCL.

(1) Charles Becquet, *La Belgique bilingue, cette grande illusion*, Institut Jules Destrée 1977.



EPINGLE
DANS
LA PRESSE

LANGUES ET CULTURES EN EUROPE :
Le français au carrefour des Évolutions européennes.

Le périodique *Liens francophones* consacre son n° 27 (1) à ce thème, traité dans un séminaire tenu à Paris le 30 juin dernier. Six Français et onze francophones représentant la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie exposent avec franchise la situation de la langue française dans l'Europe de l'Est.

Extrait de la p. 1 : *Dans les pays d'Europe centrale et orientale, alors que la langue française recule en Hongrie, en Pologne et en Roumanie par exemple, sa promotion est un plaidoyer en faveur d'un modèle politique où l'Europe est fidèle à son identité pluraliste et d'un modèle économique où le marché est tempéré par le souci du bien commun.*

Langue et culture peuvent se penser, dès lors, comme un modèle européen de pluralité et de diversité culturelle, économique et politique.

La promotion du français et du plurilinguisme offre ainsi de nouvelles perspectives. Une fédération de volontés politiques autour de cet enjeu peut conduire à un renforcement de stratégies européennes concertées (...)

(1) Directeur : Joël Broquet - Rédacteur en chef : Philippe Joas : 39, rue du Fb St-Denis, 75010 Paris. Prix du n° 25 FF. Courriel : rivocom@club-internet.fr

Tu parles, Charles...

Le 20 août, Charles Picqué s'est confié au *Soir*. Réaliste autant que désabusé, l'homme politique bruxellois reconnaît que *la plupart des Flamands ont désormais une vision confédéraliste de la Belgique*, et qu'ils entendent plutôt phagocytter Bruxelles que l'annexer.

Et que n'avoue-t-il pas encore !

■ Que la fragilité financière de la Région bruxelloise risque de bloquer l'institution non seulement par le *Vlaams Blok* mais par d'autres aussi.

■ Qu'il a fallu ménager (les Flamands de Bruxelles) pour qu'ils ne tombent pas dans les bras des « ultras ».

■ Qu'on est dans un Etat en démantèlement lorsque les règles de fonctionnement changent d'une région à l'autre.

■ Que les Flamands reviendront très vite à la charge en réclamant de nouvelles avancées institutionnelles et, dit-il, on a le choix : la SNCB, l'une ou l'autre facette de la Sécu, la Justice, la Recherche scientifique, ...

■ Et enfin qu'il reste en réserve (de la République ?) pour défendre Bruxelles compte tenu de ce qu'il appréhende dans l'avenir.

Après un appel à la résistance si possible avec les Wallons, il précise : *Je ne suis pas le défenseur de l'identité francophone par francophilie exacerbée, mais parce que*

l'identité se construit sur la langue et que cette langue, c'est évidemment le français.

Merci, Monsieur Picqué, mais que penseront les Flamands de votre franchise ?

Le PSC reprend du tonus

Sous l'impulsion de Joëlle Milquet, le vieux parti social chrétien se redécouvre une vocation résolument démocratique, multipliant projets, appels aux citoyens, etc.

Soit, mais dans toute l'interview donnée au *Soir* (31/08/01), on ne trouve aucune mention du problème belgo-belge. Politique de l'autruche ou quoi ?

Tout de même, dans le dernier paragraphe, on trouve un *si on veut garantir un fédéralisme d'union, il faut deux Chambres...* Admirez le doute exprimé par le « si ». Quant au « fédéralisme d'union », cher à Baudouin, on peut, sans crainte d'erreur, dire qu'il est largement dépassé depuis belle lurette.

Copernic meer en meer Vlaams

La grande réforme de la fonction publique, baptisée Copernic, par le ministre socialiste flamand van den Bossche, se met en place. Pur hasard - qu'alliez-vous penser là !-, les présidents des 4 plus importantes futures administrations fédérales sont déjà désignés : ils sont... flamands. Même la très belge Laurette Onkelinckx (Liégeoise récemment promue Bruxelloise) s'en est émue car, selon elle, les critères de sélection ne seraient pas pertinents.

Luc v d B jure ses grands dieux que la parité sera respectée mais *quid si*, en bout de course, un candidat néerlandophone se révèle plus qualifié qu'un francophone ? Problème, dit le ministre, ajoutant qu'il ne cherche que des *top managers* performants pour le bien de tous les citoyens.

Ah ! oui, j'oubliais : le ministre a rappelé qu'en Belgique, il y a deux conceptions différentes du rôle des services publics, la flamande (qui se veut efficace) et la wallonne (plus proche des citoyens). L'auriez-vous deviné ? Encore une différence fondamentale de sensibilité que Di Rupo connaît très bien mais sur laquelle il préfère jeter un voile pudique.

Eau wallonne et lisier flamand

Les porcs sont nombreux en Flandre, tellement nombreux que leurs déjections, chargées de nitrate, deviennent une montagne envahissante pour la Wallonie, - en dépit, semble-t-il, de l'interdiction prise en 1997. Les poissons de l'étang de Virelles en savent quelque chose depuis le 14 août.

Deux député(e)s Ecolo accusent la Région wallonne d'être très en retard sur les directives européennes en matière de protection des eaux. Ces dames estiment qu'il ne faut plus barguigner : *C'est toute la Wallonie qu'il faut classer en zone vulnérable...* La protéger contre qui ? Ne serait-ce pas, là encore, un problème communautaire ?

A noter que, selon les spécialistes *bio*, la généralisation de la litière (à base de paille) assurerait un meilleur confort aux animaux et surtout permettrait de supprimer le lisier qui produit de l'ammoniac et pollue l'air et l'eau.

Au pèlerinage de l'Yser

Le 26 août dernier, des milliers de militants flamands ont assisté au traditionnel *Ijzerbedevaart*. Parlant devant des représentants du CVP, de la *Volksunie* et du *Vlaams Blok*, le président Lionel Vandenberghe leur a demandé de refuser la convention européenne pour la protection des « minorités nationales ». Dire oui à ce projet, a-t-il affirmé, c'est introduire un cheval de Troie en Flandre et compromettre un peu plus le fragile équilibre institutionnel belge.

Si, par prudence, il a tenu à se démarquer du nationalisme à la sauce *Vlaams Blok*, M. Vandenberghe n'en a pas moins réclamé davantage de pouvoirs pour la Flandre. Certains se sont réjouis du « faible » nombre de participants (en tout cas moins de 10.000), voyant là un affaiblissement du sentiment nationaliste flamand. Plus simplement, l'absence de beaucoup de militants s'explique par la banalisation de la cause nationale qui imprègne toute la vie politique et culturelle de la Flandre.

Au fait, qu'entend-on exactement par « minorité nationale » ? Il y a gros à parier qu'en octobre et en novembre, les définitions varieront suivant qu'elles seront flamandes ou francophones.

Autonomie fiscale (suite)

Le premier de Flandre, Patrick Dewael, poursuit doucement mais fermement son projet d'autonomie fiscale. Il veut ramener l'impôt des sociétés à 30 % en Flandre plutôt que 34 % annoncés au fédéral. Pour lui, les Wallons restent trop timorés en ce domaine. La réforme de l'Etat belge n'est pas terminée, a-t-il déclaré, tout en se défendant de vouloir sa disparition. Ah ! le bon apôtre.

Tous à Bruxelles !

Laurette Onkelinx a pris ses quartiers à Bruxelles. Di Rupo l'a intronisée en grande pompe, dévoilant le but - ou un des buts ? - du jeu : reconquérir Bruxelles en déclarant la guéguerre à Ecolo (pourtant parti classé à gauche). Noble ambition n'est-ce pas ! Les petits jeux politiques continuent à se pratiquer en vase clos alors que les nuées s'amoncellent sur la Wallonie. Mais point de doctrine, point d'idées vraiment progressistes (la République par exemple). Rien.

Surconsommateurs, les Wallons ?

Par la voix de son président, Karel De Gucht, les libéraux flamands accusent le ministre de la Santé publique de ne rien faire pour empêcher le budget de grossir fortement. La cause avancée : la surconsommation des soins qui serait surtout le fait des Wallons dans les domaines de la biologie clinique, des opérations chirurgicales, des examens spéciaux, etc. Et encore un pavé dans la mare communautaire, un !

Jacques LIENARD

Regrets éternels...

La VU ne fêtera pas ses 50 ans, nous apprend *Le Soir* du lundi 17 septembre. En effet, aucun des trois groupes qui se la disputaient n'a recueilli, à l'occasion du référendum

interne du samedi, les 50% de voix nécessaires pour pouvoir arborer ses nom et logo.

Le groupe des nationalistes flamands purs et durs héritera toutefois des ASBL ainsi que des biens mobiliers et immobiliers de feu la *Volksunie*, ayant remporté la majorité des suffrages de ses membres (47,2%). Il devrait se baptiser, selon *Le Soir* du mardi 18 septembre, V&U ou VNU, ce qui, phonétiquement, revient au même en néerlandais.

Quant au groupe *Niet splitsen* (en référence à la *Volksunie*, pas à la *België* !), qui a obtenu 30,2% des voix, il observe un silence prudent quant à ses intentions. Le 'Waffen-SSoïde' Johan Sauwens et consorts rejoindront-ils Geert Bourgeois, grand pourfendeur des accords du Lambermont et du Lombard, ou, au contraire, essaieront-ils aux quatre vents ?

Bon dernier en terme de suffrages exprimés (22,6%), le *Toekomstgroep* de MM. Bert Anciaux, et Paul Van Grembergen compte, lui, bien rester dans la majorité régionale flamande, fort des sept députés (sur les 12 ex-VU) dont il dispose. Il pourrait se transformer en un parti libéral de gauche très 'tendance' - très libertaire, donc, et modérément flamand -, à en croire l'entretien que M. Sven Gatz, ancien porte-parole du mouvement *ID 21* et grand émule du beau Bert, a accordé au *Soir* du mardi 9 octobre.

Plus flamand moins catholique

... titre *Le Soir* du lundi 1^{er} octobre, commentant la récente mue du CVP en CD&V, soit *Christen-Demokratisch en Vlaams*. La Belgique sera confédérale, à deux, pas à trois, ou ne sera plus, clame-t-on, ici et là, dans les rangs démocrates-chrétiens flamands. Et de remettre en cause les accords du Lambermont et du Lombard. Et d'exiger, en conséquence, un nouveau *round* de négociations communautaires, entre Flandre et Wallonie, sans Bruxelles et, surtout, sans Belgique, encombrante belle-mère à dépouiller de ses oripeaux. A cet égard, la défédéralisation de la justice, de la mobilité et de la recherche scientifique n'apparaît que comme une simple mise en appétit. Gardez espoir, cependant, braves Wallons, bons et loyaux sujets de Sa Majesté : le sort de la monarchie n'a pas encore été scellé...

Ils étaient tous là...

Jean-Claude Van Cauwenberghe, Michel Daerden, José Happart et Charles Michel, accompagné de moult parlementaires régionaux et élus communaux, ils étaient tous là, rapporte *Le Soir* du lundi 17 septembre, à faire la fête en l'honneur du peuple fouronnais. Et, n'en doutons pas, à la bien faire, car, voyez-vous, cela, c'est tout à fait dans leurs cordes.

Mais un homme, un Suisse qui plus est, M. Pierre-André Comte, député-maire de Vellerat, a osé : *Messieurs les ministres du gouvernement wallon, faites-vous assez pour les Fouronnais francophones, le respect de leurs droits, la prise en compte de leurs légitimes revendications ? Je n'en ai pas l'impression, j'écoute vos discours mais je ne vois pas vos actes.*

Boris COUNE

Wallonie-France

Éditée sous le parrainage de MM. Pierre BERTRAND, Sénateur honoraire ; Robert COLLIGNON, Bourgmestre d'Amay et Président du Parlement wallon, Jean DEFRAIGNE, Ministre d'Etat et Président honoraire de la Chambre des Représentants ; Philippe DETROZ, professeur ; Jacques DUPONT, Président de Wallonie Libre ; Georges GABRIEL, ancien Député permanent ; Denis GRIESMAR, vice-Président de l'Association française des Traducteurs ; Jean-Emile HUMBLET, Sénateur honoraire ; Jean-Marie JAMOLET, ancien Bourgmestre d'Esneux ; Dr Jean-Pierre LEVECO, ancien Député ; André PATRIS, Directeur honoraire de la Maison de la Francité ; Roger PINON, Professeur d'Ecole normale e.r. ; Marc SUTTOR, Maître de conférences à l'Université d'Artois, et avec la collaboration de Mme Monique WESMAEL, MM. Pierre BERTRAND, Jean BONNIVERT, Boris COUNE, Marc DE MIDDELEER, Paul DURIEUX, Patrick HEUSCHEN, Daniel JOZIC, Daniel LANIER, Adrien LAURANT, Jacques LIÉNARD, Pierre-René MÉLON, Pierre MÉLOT, André PATRIS, Marc PHILIPPE, Jacques ROGISSART, Eric SMETS, Marc SUTTOR.

Collectif directeur : Mme Monique WESMAEL, MM. Jacques BONNIVERT, Jacques-Yves CHARLIER, Boris COUNE, Marc DE MIDDELEER, Jacques DUPONT, Adrien LAURANT, Jacques LIÉNARD, Pierre-René MÉLON, Pierre MÉLOT, André PATRIS, Jacques ROGISSART, Marc SUTTOR.

Rédaction : Jacques LIÉNARD, 49 B, av. de Gerlache, 4000 Liège - Tél. + fax : 04 253 26 47.

Composition et mise en page : Monique WESMAEL - Tél. + fax : 04 253 26 47

Trésorerie : Jacques BONNIVERT, 14, av. des Aubépines, 4130 Tilff - Tél. 04 388 20 90.

Secrétariat et éditeur responsable : Jacques-Yves CHARLIER, 34, r. de la Baume, 4470 St-Georges / Meuse - Tél. et fax : 04 275 36 20. GSM : 04 77 29 63 24.

Correspondants

Brabant wallon :

Louvain-la-Neuve : Rodolphe LAMY, 6, Clos du Cheval Godet, 1340 Ottignies -Tél : 010 41 16 38.

Hainaut :

Charleroi : Etienne HUVELLE, 19, rue François Givron, 6210 Frasnes-lez-Gosselies - Tél : 071 85 43 89.

Mons : Jean-Pierre LEVECO, 9, rue Guy de Brès, 7000 Mons - Tél : 065 33 93 95.

Tournai / Mouscron : Olivier DUBRAY, 46, boulevard de l'Est, 7800 Ath - Tél : 068 28 66 28.

Liège :

Huy-Waremme : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple - Tél : 085 51 25 52.

Verviers : Hermès HEINEN, 55, avenue F. Desonay, 4801 Stembert - Tél : 087 22 06 40.

Namur :

Eric MERTENS, 81, route de Hesbaye, 5310 Eghezée - Tél : 081 81 23 45, Fax : 081 81 24 72.

Bruxelles :

André PATRIS, 16, avenue Père Agnello, 1150 Bruxelles - Tél : 02 770 90 60.

France :

Charles CONTE, 8, rue Altrinham, F 93150 Le Blanc-Mesnil.

Paul DURIEUX, 1, avenue du Mont Duplan, F 30000 Nîmes - Tél : 0033 6 75 15 92 32

ABONNEMENT - SIMPLE : 500 FB ou 12,50 EUR ou 100 FF ou 15 EUR
SOUTIEN : 800 FB ou 20,00 EUR ou 150 FF ou 22,50 EUR
ETUDIANT : 300 FB ou 7,50 EUR ou 70 FF ou 10,50 EUR

à verser au compte 068 - 2271983 - 76 de Wallonie-France à 4130 Esneux-Tilff

Pour la France : Wallonie-France, Crédit mutuel Nord à Sedan, Banque 15629, guichet 08857, n° cpte 00032038240, en précisant bien votre nom et votre adresse ou par mandat-poste libellé en euros adressé au trésorier.